

**GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE « JARDIN » — Séance du 13 décembre 2006**

Présidence

Monsieur Yves CONTASSOT
Adjoint au Maire de Paris chargé des espaces verts

Participants

Monsieur Alain LE GARREC
Conseiller de Paris

SEM Paris Centre
Madame Peggy MARTIN

Atelier de Launay
Monsieur Sébastien COSSET

Agence SEURA
Monsieur David MANGIN
Monsieur Jean-Marc FRITZ
Monsieur Mathieu-hô SIMONPOLI
Monsieur Philippe RAGUIN

COTEBA
Monsieur Jean-Baptiste REY

Conseil de quartier des Halles
Madame Dominique GOY BLANQUET

**Conseil de quartier « St Germain
l'Auxerrois »**
Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau
Madame Barbara BLOT

Association « Glob'Halles »
Monsieur Régis CLERGUE DUVAL
Madame Dominique MAGNIETTE

Association « Accomplir »
Monsieur Gilles POURBAIX

Association « Paris les Halles »
Monsieur Gilles BEAUVAIS

Association « TAM TAM »
Monsieur Fabrice PIAULT

**Association de défense des riverains
châtelet-les-halles**
Monsieur Jacques CHAVONNET

Association « Vivre le Marais »
Madame Isabelle THOMAS LE DORE

« Paroles des Halles »
Monsieur Olivier PERAY

Collectif Beaubourg les Halles
Monsieur Alexandre MAHFOUZ

**Comité de soutien et de promotion du
jardin d'aventure des Halles**
Madame Laetitia MOUGENOT

EPPUR
Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER

Centre commercial des Halles
Monsieur Stéphane ROMBAUTS

FORUM DES IMAGES
Monsieur Glenn HANDLEY

**Union Départementale 75 - Syndicat CFE-
CGC**
Monsieur Paul GROS

Conseil Syndical des 5-7 rue des Innocents
Monsieur Jean-Pierre MARTIN

Paroisse Saint-Eustache
Monsieur Luc FORESTIER

Association « les Bachiques Bouzouks »
Madame Elisabeth BOURGUINAT

GIE FORUM DES HALLES
Monsieur André LABORDE

Cabinet de J-P. Caffet
Monsieur Renaud PAQUET
Cabinet du Maire de Paris
Madame Reine SULTAN

Cabinet de Yves CONTASSOT
Madame Sylvie LAURENT-BEGIN

Ville de Paris / Direction de l'urbanisme
Madame Catherine BARBE
Monsieur François BODET

Ville de Paris / Direction des Parcs, jardins
et Espaces verts
Monsieur Thierry PHILIPP
Monsieur Maurice SCHILIS
Monsieur Henri CASANOVA
Madame Sophie GODARD

[Hors enregistrement audio]

M. YVES CONTASSOT (ADJOINT AU MAIRE DE PARIS CHARGE DES ESPACES VERTS)

Il est précisé que les sujets du Jardin Lalanne et des limites de périmètres « Jardin » / « Carreau » ne seront pas évoqués ce soir.

La parole est donnée à David MAGIN.

M. DAVID MANGIN (CABINET SEURA)

David Mangin tient à remercier les associations pour les discussions agréables et constructives qui ont été réalisées autour de la maquette, lors des séances dans les locaux de l'agence Seura.

Le support powerpoint transmis aux associations avant cette réunion est ensuite présenté.

[Début de l'enregistrement audio]

....

Il y a la croisée avec la rue Rambuteau, qui – comme la rue placée sur notre concept au profit de la rue qui donne sur le Pont Neuf – est aussi une très grande modification, et le prolongement avec la rue Montmartre et la rue Montorgueil.

L'inscription des bâtiments se fait principalement à travers le système d'espace public, et on est dans un système tout à fait différent. Dans les années 70/80, le travail réalisé était en souterrain (travail majeur que l'on oublie toujours un peu vite) et un jardin qui s'est beaucoup reposé sur le transept de St Eustache.

La plupart des axes de composition ont essayé de marquer par des chemins plus ou moins pittoresques et avec des dénivellations plus ou moins fortes l'idée que c'était le transept qui était relativement important.

Ces trois images me paraissent assez importantes, car comme les choses évoluent, et aujourd'hui on est dans une phase d'évolution ou de changement dans la continuité, il est important de voir ce qui s'est passé.

St Eustache et la Halle au blé sont enchâssés dans le tissu du quartier.

Le boulevard des Halles et la Place des Halles connaissent une vraie transformation, un vrai déplacement à partir du système d'hier. Puis, nous avons le système actuel sur lequel nous retravaillons.

Comment essaie-t-on de retravailler ? En élargissant le point de vue entre des bâtiments qui intègrent principalement Beaubourg.

Depuis le début, c'est le point de vue que nous avons donné, du fait même de l'installation de la gare métropolitaine en dessous (tout ce qui se passe en dessous du plateau Beaubourg) on change d'échelle.

On essaie aussi de transformer le rapport entre le jardin et l'ancien forum, et un nouveau nivellement. Ce sont les principaux changements.

Cette image montre une vue depuis Beaubourg, qui s'inscrit fortement dans le paysage. On peut le voir dans ces trois images, car c'est Beaubourg vu du toit de la Bourse, vu du sol au niveau de la Bourse, vu de la corniche de la Bourse.

Ce n'est pas une fiction de dire que Beaubourg à la fois physiquement et dans les parcours fonctionne avec ce site et cet unique plateau. C'est l'analyse proposée en 2004 et retenue par la Ville.

L'idée consiste à faire dialoguer ces 4 bâtiments :

1. On peut souhaiter que l'îlot Berger soit fortement rénové un jour.
2. On peut être sûr que la Bourse ouvrira un jour.
3. St Eustache.
4. Beaubourg.

Cette triangulation existe dans le paysage parisien, et elle fait partie du sujet.

On verra quelle place prend le Carreau avec la ou les solutions architecturales proposées et retenues. Il jouera ou non un rôle dans ce paysage ultérieur.

Je voulais le rappeler, car le jeu proposé aujourd'hui, en mettant de plain-pied le jardin, en ouvrant le Carreau sur le jardin, ne crée plus un jeu de tout focaliser sur le transept, mais un jeu à 3 ou 4 bâtiments, voire monuments entre eux. C'est ce que l'on essaie de faire, c'est-à-dire changer l'échelle du sujet. C'est l'enjeu historique de cette période depuis Beaubourg.

Les vues dépendent aussi des cheminements. Il a été fabriqué ou existe déjà : Berger Rambuteau, et la Nord-Sud importante, deux autres Nord-Sud Lescoq/Rue du Louvre. Il y a une possibilité de passage Nord-Sud ici, et une autre possibilité de passage en ici, en retravaillant ce que vous avez vu sur la maquette, dont tout le monde convient qu'il est trop important du point de vue du programme, et qui permettrait une relation Nord-Sud supplémentaire.

Donc, 5 Nord-Sud et des Est-Ouest avec les 2 allées et le cours central qui traversent l'ensemble du système.

Le problème posé est le suivant : comment faire ces cheminements qui élargissent le site et qui donnent l'espace le plus grand, tout en préservant des aires les plus tranquilles et les espaces les plus grands pour que les travaux valent la peine d'être faits ? Il faut avoir de vraies justifications.

Comment avoir des grandes aires de jeux et de détente ?

Comment faire pour que les cheminements Nord-Sud, Est-Ouest ne perturbent pas trop l'ensemble des futures aires de jeux, tels qu'on va les définir ensemble.

Pourquoi faire un nouveau nivellement ? Pour toute cette partie de la trémie coquillière, pour faire ce plateau et cette relation à 35/60 entre le Carreau, le jardin, la Bourse et les rues adjacentes.

Autre sujet important : aujourd'hui, sauf erreur de notre part, il y a principalement 4 accès pour les personnes à mobilité réduite. Nous proposons de rentrer à 35/60 ici, là à 35/14 et aménager ce système d'entrée pour qu'on puisse passer ici.

Cela multiplie par deux, et si l'on s'est trompé et qu'il y ait davantage d'accès PMR, cela change un peu ce rapport. C'est un sujet très important : pouvoir rendre accessible le jardin à un nombre de personnes avec des poussettes, ayant des valises roulantes, ou à des personnes à mobilité réduite.

Ce nouveau nivellement permet des accessibilités plus nombreuses pour le quartier, des covisibilités entre les bâtiments. Il constitue un effet de clairière entre les lisières (la lisière au Nord et le mail au Sud), sans exclusion de légers mouvements de sol (encaissement ou plissement), c'est ce que l'on a appelé les atolls et que l'on vous a expliqué sur la maquette que vous avez vue.

Plus précisément sur les questions du nivellement, par rapport à la rue Berger, le rapport de hauteur par rapport à la situation existante ne bouge pas. Cela varie d'un niveau de plain-pied près du Carreau, puis cela baisse et cela remonte dans la partie ici.

La coupe montre la rue Berger, et on a un effet de socle qui nous permettra d'appuyer les systèmes de stationnement des deux-roues, y compris le programme que met en place la Ville de Paris pour des systèmes de vélos type Lyonnais.

Les salons sont là, l'allée Sud ici, le mail ici. On est sur l'allée Sud, le mail et la rue Berger.

De l'autre côté, le système est très sensiblement différent. L'idée au pied de St Eustache et le long de la rue de Rambuteau est de le faire dans un dévers planté avec un banc qui va permettre d'éviter que les gens montent là. On va trouver un système de plantation, voire un système de grillettes incorporées qui permettra de ne pas passer dans les massifs de plantation.

Cela permettra le long de St Eustache, et notamment près du parvis, d'assurer une fonction pour l'équipement qui y est, et d'avoir une sorte de pente douce entre le 35/60 et ces niveaux variables de la rue St Eustache.

On a le niveau de la Place René Cassin et le niveau des gradins au-dessus par rapport à cela.

Ces croquis essaient d'expliquer le principe (rue Coquillière), la prairie depuis l'allée Sud.

J'ai fait un préambule sur la question des vues, car c'est toujours un exercice un peu abstrait. On n'est plus dans une situation de peintres de chevalet de la Renaissance dans un point fixe, avec un cône de 30° et qu'on regarde de façon fixe un bâtiment ou un espace. On peut avoir des vues cadrées, que l'on peut construire, notamment aux Halles où il y a beaucoup de passages, le système des vues est très en mouvement, et c'est assez riche.

On peut avoir des vues cadrées sur des parties de bâtiment, des effets de seuil, c'est-à-dire qu'on ne voit pas un bâtiment et d'un coup, on le découvre ; c'est un autre système de vue. On peut avoir des vues d'ensemble lointaines, des vues travelling, c'est-à-dire qu'on est le long d'une promenade et on longe un bâtiment. Nous avons essayé de créer des types de vues assez différentes.

Quand on met des cônes de vue, c'est beaucoup plus complexe, car la plupart du temps, on a ces vues en marchant, même si dans certains endroits le long de grands linéaires de bancs, on pourra avoir des vues statiques pour admirer tel ou tel bâtiment ou partie de jardin.

Le projet crée notamment des visions cadrées sur St Eustache entre la Bourse et le parvis, grâce au nivellement, entre la rue des Prouvaires et le transept, entre le Carreau et le chevet, des visions de St Eustache émergeant du jardin depuis la prairie centrale, et même de partout car le rapport de hauteur est quasiment de 1 à 4 partout, des visions travelling depuis l'allée Nord.

En fait : émergence généralisée de l'église, dont le faitage est à 48 m. Les arbres sont hauts de 10 à 12 m, le rapport de hauteur est de 1 à 4 par rapport à la situation existante qui essayait de fabriquer cette vue, et pas tellement celle-ci qui est assez fictive comme on le verra sur les photos ultérieures.

Ce qui est fait et cohérent au projet présenté : on est à la sortie, et notamment les gens de la région parisienne qui sortent dans Paris et qui seront en quantité importante à émerger par ici sous le toit, avec une vue à la fois sur la Bourse, et les perspectives montrées lors de l'exposition, et sur le chevet et le transept de l'église.

On a des vues dégagées par la suppression de la pergola, on a des vues cadrées sur le transept maintenu, et même amélioré dans la mesure où le nivellement est plus favorable que la situation précédente. On a des vues réciproques entre la Bourse et le parvis de St Eustache, du fait du nouveau nivellement après la suppression de la trémie coquillière. Donc, on a plusieurs visions.

Le rapport de hauteur St Eustache émerge largement au-dessus des arbres. On a mis des photos de Notre-Dame qui a son pied complètement dans les arbres. On n'a pas eu le temps de regarder les hauteurs, mais cet effet est assez beau d'avoir le vaisseau dans les arbres.

Ce sont des photos que nous avons faites à partir de la maquette. Cette vue du transept depuis la rue des Prouvaires, la suppression de ce pseudo jardin mongole et l'intégration du sky dôme de cette place permet d'avoir une vue encore plus accessible, car c'est un parcours qu'on pourra faire plus facilement qu'aujourd'hui.

On est obligé de passer à droite, à gauche et faire attention où l'on marche et redescendre par deux cheminements latéraux.

Du côté de la rue du Pont Neuf, actuellement la vue sur St Eustache est assez perturbée par le morceau de Crystal Palace en pergola ici. A la signalétique près qui devra être travaillée sur les entrées, la vision devient très dégagée.

Ici, on ne peut pas passer de l'autre côté. Donc, on a une vue visible (à moins que l'on ait une solution au concours du Carreau qui nous propose un enchevêtrement de piliers ici), mais cela me paraîtrait difficile car il faut accéder aux escalators. On a une double vision de la Bourse et de St Eustache.

On a une vue en travelling, et je pense qu'on aura une vue assez belle sur le socle. Quand on va être sur l'allée Sud, on sera au niveau du très beau soubassement de St Eustache. C'est une sorte de proximité très physique et visuelle.

On a des vues sur la Bourse et la Colonne Médicis.

Les nouvelles visions entre la sortie de la Mariée de St Eustache, et la Bourse du fait de l'aplatissement de la butte de la trémie coquillière, et sur le futur Carreau.

Il faut noter qu'il y a plusieurs vues possibles sur le Carreau, des vues du côté Est à partir de ces 3 rues, des vues de la Prairie, et des vues des allées assez intéressantes, car il peut y avoir une vraie perception au bout des deux allées (Nord et Sud) sur ce qui se passe dans le Carreau, où si les concurrents jugent intéressant que la trame proposée pour le jardin corresponde à une solution architecturale pour le Carreau.

Depuis la Place des Innocents, cette grande diagonale de vue est très variable et est compliquée avec la masse d'arbres suivant la saison et la présence de la fontaine.

Il est proposé dans le traitement des sols de traiter en minéral ce qui est blanc, y compris les deux allées latérales (Nord et Sud).

Comment et où peuvent passer les vélos ? Je n'ai pas de solution magique. Le problème provient du fait que l'on veut faire des accès PMR à partir de la rue Montorgueil et de l'autre côté de la rue du Pont Neuf. Cela suppose que l'on puisse faire passer des choses relativement larges, et faire des dispositifs anti-vélos, à moins de trouver un objet magique.

Compte tenu du passage et aussi de la façon dont le jardin est surveillé et gardienné, les cyclistes mettront pied à terre pour traverser avec leur vélo.

En jaune, ce sont les parties théoriquement stabilisées (notamment sous le mail), et sur des parties qui peuvent être autour du salon de musique et des salons de jeux d'eau ; et la Prairie. On n'a pas représenté les plantations qui sont ici, sur lesquelles Philippe RAGUIN pourra donner toutes explications nécessaires.

La matérialisation des joints, sur les sols en résine minérale, l'idée est de faire des joints en fonte qui marquent assez précisément la grande maille du module de 60 m². Sur la Prairie, il faut que cela épouse le système de drain. Sur les systèmes d'eau, cela peut faire des dessins.

Selon les estimations actuelles, on aura 38 arbres supplémentaires.

Concernant la mise en œuvre du nouveau nivellement, des questions ont été posées sur la Prairie.

M. PHILIPPE RAGUIN (AGENCE SEURA)

En gris en bas figure le niveau actuel de la dalle, c'est-à-dire le plafond des commerces qui sont en dessous. Vous avez le plafond de la dalle avec le complexe d'étanchéité.

Il existe actuellement un vide, partiellement occupé par des locaux, soit par des volumes « morts », qui supportent un deuxième complexe de dalles. Celui-ci porte le jardin.

L'idée que nous avons depuis le début du concours est d'utiliser au maximum le volume parfois mort au bénéfice des plantations, ou si la structure du plafond actuel ne permet pas de reprendre les charges, de mettre des matériaux allégés qui soient les plus inertes possibles, soit thermiquement, soit sur le plan hydraulique afin de permettre l'installation des sols en surface sans « alourdir le rapport de charges ».

Concernant les complexes de plantations, l'idée consiste à retrouver une hauteur variable qui va nous servir à amortir en fait les différences de niveau. C'est le cas idéal où l'on a une nappe et un plancher vu du jardin constant, et ce n'est pas le cas car on a en permanence des ressauts, des chutes. Ceux-ci seront amortis par un volume qui sera inerte, ce sont des matériaux allégés.

Ensuite, on va trouver le massif drainant, puis un complexe qui sera susceptible de pouvoir se mettre en charge afin de piéger le maximum d'eau. L'idée d'un jardin que l'on veut rendre le plus accessible possible, c'est de faire en sorte que le phénomène d'asphyxie qu'on rencontre actuellement au niveau des racines soit par le surpiétinement, soit par la fermeture progressive des sols depuis 20 ans soit comblé par le fait qu'un matériau le plus drainant possible soit mis en place, afin que l'eau descende.

Pourquoi l'eau doit-elle descendre ? Afin de favoriser la migration des racines le plus loin possible dans le complexe, pour obtenir à terme une sorte de masses critiques d'inertie, afin que les végétaux puissent se défendre face à des aléas, comme la canicule ou autres.

D'où l'idée, dans les couches profondes du jardin (à moins 1,5 m ou 2 m en fonction de la hauteur de plancher disponible) de trouver quelque chose dans lequel on puisse temporairement stocker un peu d'eau afin qu'en cas de phénomène d'orage l'eau disparaisse rapidement de la surface, mais reste 20 ou 30 mn en profondeur afin que ce soit bénéfique pour la plante.

J'en profite pour aller plus loin dans ce sens. Nous sommes en train de réfléchir à une réutilisation possible de volume en profondeur afin de pouvoir stocker ces eaux de pluie, pour ne pas les restituer à l'environnement, c'est-à-dire ne pas les renvoyer à l'égout.

On cherche des volumes (2 700 à 3 000 m³ disponibles) correspondant à 1/10^{ème} de la consommation d'eau actuelle du site. Le site consomme environ 30 000 m³ annuels, et c'est monstrueux.

On va essayer de capter cette eau, la freiner avant de l'enfouir en sous-sol et de la stocker en profondeur. C'est de l'eau qui viendra en moins dans la consommation future.

Par contre, il n'est pas possible de récupérer la totalité des eaux que nécessitera le jardin pour sa maintenance, du fait qu'on soit sur dalles.

M. DAVID MANGIN

On ne va pas parler des usages. On part du principe qu'il y a des aires de jeux en surface équivalente, comme l'a demandé le Maire. Un sujet porte sur les bancs linéaires actuels, c'est-à-dire la fonction détente sur l'ensemble du site. Nous avons fait un repérage, et on pourrait compter d'autres endroits où l'on peut s'asseoir, des vrais bancs linéaires matérialisés, on arrive actuellement à 500 m de banc linéaire. Dans la proposition actuelle, on arrive à doubler ce linéaire de bancs de détente.

Il reste encore beaucoup de choses, mais nous avons essayé de répondre aux questions posées.

M. YVES CONTASSOT

Je vous propose de travailler en plusieurs temps, sinon on va partir dans toutes les directions.

Vous aviez suggéré qu'on traite de manière thématique, même si comme l'a dit David MANGIN les choses seront forcément interdépendantes, elles ne peuvent pas être totalement dissociées les unes des autres, je vous propose qu'on essaie d'organiser le débat pour pouvoir avancer.

Dans un premier temps, je vous propose de travailler sur les questions de cheminement et de nivellement, ensuite on travaillera sur les autres questions, notamment de vues, de sols, etc.

S'il y a d'autres thèmes, nous les noterons au fur et à mesure et nous les traiterons.

Il ne s'agit pas d'évacuer les questions, mais c'est plus simple d'organiser le débat de manière un peu thématique. Sinon, on aura un débat tous azimuts.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT (ASSOCIATION « LES BACHIKES BOUZOUKS »)

Une question de méthodologie générale, l'hypothèse sur laquelle travaille le Cabinet Seura est-elle susceptible de modification ou si, comme cela semblait se dégager de la discussion à l'occasion de la remise du rapport de l'APAVE il y a quelque temps, la seule possibilité consiste à accepter ou à refuser cette hypothèse ? C'est une chose que je n'ai pas bien comprise.

Le seul cas de figure où le Jardin Lalanne pourrait être maintenu, serait si l'on ne retenait pas l'hypothèse de MANGIN. C'est un préalable très important, car si c'est tout ou rien, à quelques petites choses près, et si l'on ne peut pas remettre en cause en profondeur l'hypothèse actuelle, sauf à la rejeter, il faudrait nous le dire.

Sur le cahier des clauses administratives, la phase actuelle est la seule tranche ferme, ensuite ce sont des tranches conditionnelles. Le marché octroyé à M. MANGIN pourrait s'arrêter, et j'aimerais confirmation, à la fin de cette tranche.

On a l'impression d'être dans du tout ou rien. En préliminaire à cette discussion, peut-on savoir s'il y a une possibilité de changer assez profondément la version ?

M. YVES CONTASSOT

Je peux redire pour la énième fois, la même chose. J'ai une certaine patience en la matière, et en pédagogie, il faut souvent répéter. J'ai déjà dit ici, en réunion publique, en compte rendu de mandat qu'il n'y avait qu'une hypothèse de travail. Elle a été validée par le Maire, c'est la base de travail.

On avance et on travaille sur cette base ; c'est l'hypothèse de travail sur laquelle on avance. Il n'y en a qu'une seule.

Des documents ont été distribués, et il y a eu tout ce qu'a fait David MANGIN, ce qui a été fait lors du comité permanent de concertation du 6 octobre avec les questions à approfondir. Tout cela est la base de notre travail. On ne va pas faire, et c'est peut-être la stratégie de certains, comme si tout cela n'existait pas et on remet tout à zéro à chaque fois.

Cela a été décidé et acté, donc on avance sur cette base. Je n'impose à personne de participer sur cette base, mais il est prévu qu'on y travaille collectivement. On ne va pas le remettre en cause à chaque réunion, et reposer comme question préalable si c'est bien là-dessus qu'on travaille.

Je veux bien qu'on le refasse à chaque fois, cela fait passer un peu de temps, mais cela ne changera pas la réponse.

M. ÉLISABETH BOURGUINAT

Avec la possibilité qu'elle soit écartée !

M. YVES CONTASSOT

Pas à ce jour, la seule hypothèse où ce serait écarté, ce serait que l'on arrête tout et que l'on ne change rien ; ce qui n'est pas l'hypothèse actuelle. Tout est possible dans la vie, demain matin, il peut y avoir une guerre nucléaire et il n'y aura plus de jardin, ni Lalanne ni le reste. Cela fait partie des hypothèses que l'on ne peut absolument pas totalement exclure, mais ce n'est pas l'hypothèse sur laquelle on travaille, ni les riverains d'ailleurs. On travaille sur cette hypothèse avec l'objectif de la faire aboutir.

M. ÉLISABETH BOURGUINAT

Merci pour ces précisions.

M. YVES CONTASSOT

Ce n'est pas nouveau.

M. ÉLISABETH BOURGUINAT

C'est de plus en plus clair. Il reste malgré tout une interrogation, entre les principes rappelés le 6 octobre dans le tableau présenté par Mme BARBE.

Des choses avaient été actées et d'autres restaient en suspens. Je comprends que des choses actées restent en suspens. Dans la façon dont les principes actés sont traduits dans le projet de MANGIN, il peut y avoir une différence. De même que du côté du bâtiment, on fait une différence entre le fait que la lumière naturelle descende dans le cratère et le fait qu'il y ait un toit.

Maintenant, le toit n'est plus obligatoire. L'insertion du jardin dans le quartier peut être faite différemment de celle retenue par MANGIN. J'aimerais que l'on nous dise que c'est le principe de l'insertion dans le quartier qui est retenu, et pas le principe forcément du dessin tel qu'il est là. Sinon, on se demande ce que l'on fait ici.

Il faut ménager une marge à la concertation. Si le dessin, tel qu'il est fait là, sera ce que l'on aura dans 3 ou 4 ans, que fait-on là ?

D'accord pour ne pas tout le temps reculer, un jardin de plain-pied, un jardin inséré dans le quartier ou autres. Par contre, si c'est ce dessin qui est définitivement arrêté...

Je vais faire mes commentaires pour ne parler monopoliser la parole.

J'ai retenu dans la réunion plénière du 6 octobre que le jardin devait être de plain-pied. Je crois qu'il y a une confusion entre de plain-pied et nivelé. Pour moi, de plain-pied, signifie qu'on accède directement sans talus depuis la lisière du jardin.

Par contre, « nivelé » consiste à savoir s'il y a des bosses ou non. On est dans un jardin qui cherche à être nivelé, et en même temps on nous dit que ce ne sont plus des bosses mais des plissements.

Pour nous, la volonté de faire un jardin nivelé entraîne justement un jardin qui n'est pas de plain-pied, sur toute la face Nord, compte tenu de la pente descendante qui existe vers St Eustache, St Eustache est implantée plus bas que le reste de la zone.

J'aimerais avoir une explication, compte tenu qu'il soit difficile de faire descendre le niveau de l'oculus en plein milieu du jardin, compte tenu de la voûte en dessous de la Place Carrée. Je ne connais pas le jeu possible. Cet oculus est placé relativement haut.

Si l'on veut niveler sur le niveau de l'oculus, il est sûr qu'on crée ou l'on maintient un dénivelé très important par rapport à St Eustache. Je crois que cette option de nivellement va contre l'objectif de plain-pied, qui pour nous est très important, surtout qu'on parle de personnes à mobilité réduite.

Plus on supprime de plain-pied par rapport aux rues, plus on diminue l'accessibilité. La priorité absolue, que l'on donnerait entre la volonté de nivellement et la volonté de plain-pied, revient au plain-pied, c'est-à-dire que le jardin soit accessible sur toute sa lisière, comme actuellement toute la lisière devant St Eustache et Rambuteau.

Il y a des grillettes, et apparemment il y en a encore d'autres d'après ce que nous avons entendu, mais pour le reste c'est très accessible.

Il a été dit et rappelé dans le texte du 6 octobre que le jardin devrait offrir des traversées Nord-Sud et Est-Ouest plus faciles qu'aujourd'hui.

Concernant les traversées Est-Ouest, la proposition de Seura remplit parfaitement cet objectif, et même de façon redondante, puisque ce ne sont pas moins de 3 voies Est-Ouest, qui s'ajoutent aux deux rues Est-Ouest Berger/Rambuteau, donc on a 5 voies rendues plus confortables et plus lisibles qu'aujourd'hui par la suppression des trémies.

A notre sens, une seule voie Est-Ouest devrait être prévue dans le jardin, compte tenu du fait que les circulations de transit sont déjà largement couvertes par les rues Berger et Rambuteau.

Nous préférons dans ce mandat donné améliorer les voies Est-Ouest, et nous trouvons qu'il y a déjà une amélioration suffisante Berger/Rambuteau. Une voie Est-Ouest centrale ou non paraîtrait suffisante.

En revanche, nous regrettons l'indigence et la mauvaise implantation des voies Nord-Sud. La voie prévue le long du futur bâtiment ne donne sur aucune rue, c'est-à-dire que ce sera le long du bâtiment, mais il n'y a pas de débouchés.

La voie prévue devant la Bourse de Commerce ne donne sur aucune rue, et le passage est entravé par la sortie de la Porte du Louvre du Forum, et par le local technique prévu rue Berger. Monsieur MANGIN l'a dit tout à l'heure.

La voie entre la rue Montorgueil et la rue du Pont Neuf est correctement placée. Par contre, elle nous paraît trop étroite. Cette limitation sur ce faible nombre de voies Nord-Sud est d'autant plus gênant que la rue Lescot, dont M. MANGIN a parlé, est très fréquemment saturée. Le samedi et dans la journée, il y a beaucoup de monde. La traversée du jardin est vraiment un axe de transit important, car les gens ne vont pas aller chercher la rue du Louvre.

Les gens qui veulent se rendre dans le quartier Montorgueil ne vont pas contourner la rue du Louvre, donc cette rue n'intervient pas tellement.

Toute la partie centrale du jardin, dans le projet Mangin, est intraversable dans le sens Nord-Sud, alors que l'objectif a été donné initialement de rendre ce jardin traversable pour des raisons de sécurité, que l'on agite quand on veut et qui disparaissent quand on ne veut plus.

Le soir, c'est très anxiogène de ne pas pouvoir traverser au niveau de l'amphithéâtre René Cassin. On se retrouve exactement dans la même situation.

Nous préconisons de rendre beaucoup plus large la voie entre la rue Montorgueil et la rue du Pont Neuf, afin qu'elle puisse accueillir les flux très importants à prévoir à cet endroit, qui seront la somme des flux actuels du cheminement informel Nord-Sud existant.

Il existe un cheminement Nord-Sud qui correspond à peu près à ce lien entre Montorgueil et le Pont Neuf.

A ceci s'ajoutent des cheminements, qui sont des flux importants, sur l'allée St John Perse. L'allée St John Perse et ce cheminement Nord-Sud actuel vont se réunir sur cette unique voie Nord-Sud, entre Montorgueil et Pont Neuf.

Une demande s'est fortement exprimée de 4 ou 5 associations de cyclistes pour pouvoir traverser le jardin. Cette demande est légitime, car c'est un très grand quartier piétonnier et on imagine mal que les gens vont circuler en tenant leur vélo à la main.

Si cette demande était acceptée, il faudrait manifestement beaucoup élargir cette voie Nord-Sud. Ce n'est pas parce qu'il y aura beaucoup de piétons que les vélos vont se décourager. C'est une vue de l'esprit.

Rue Montorgueil, on voit des bandes de 20 ou 25 vélos circuler, et ils ne soucient absolument pas des piétons.

Si l'on veut faire passer les vélos, il faut que cette voie Nord-Sud soit vraiment suffisamment large.

Nous proposons de redessiner les anciennes voies visibles sur le plan de 1822, à savoir une voie Nord-Sud entre la rue du Jour et la rue Vauvilliers, et une voie Nord-Sud entre la rue des Prouvaires et la Place qui serait aménagée avant St Eustache, qu'il nous paraît très important de maintenir.

Cette voie pourrait parfaitement se conjuguer avec l'oculus central. Elle passerait de part et d'autre, ce n'est pas un obstacle majeur. Autant le chemin d'eau actuel doit être contourné, mais on pourrait imaginer une voie qui tournerait autour de l'oculus, et qui continuerait vers St Eustache.

Au total, deux longues voies Est-Ouest prévues dans le projet de MANGIN seraient remplacées par deux voies plus courtes Nord-Sud. On y gagne sur de nombreux points.

Cette substitution fait qu'on y gagne en surfaces végétalisées par rapport aux surfaces minéralisées, car les deux voies Est-Ouest, le long de la rue Berger et de la rue Rambuteau, représentent une surface minéralisée très importante. Si l'on supprimait cela et qu'on mettait deux voies Nord-Sud beaucoup plus courtes, cela ferait moins de minéralisation.

On y gagnerait en commodité de traverser Nord-Sud, et donc en drainage des circulations Nord-Sud qui dans le cas de figure actuel, vont être totalement anarchiques. Les gens vont traverser les pelouses dans tous les sens. Là, on drainerait ces flux sur des voies bien identifiées.

On y gagnerait en répartition des flux Nord-Sud par rapport au scénario avec un seul cheminement Nord-Sud performant. Je regrette le cheminement le long du bâtiment, et je ne crois pas à celui le long de la Bourse de Commerce.

Le seul cheminement performant serait Montorgueil/Pont Neuf. On en aurait trois au lieu d'un, et il y aurait une meilleure répartition ; ce qui serait plus agréable pour tout le monde.

On y gagnerait en agrément par la perspective qui serait rendue sur St Eustache. Cette perspective serait traitée à égalité de celle de la Bourse, ce qui nous paraît le minimum, car le bâtiment de St Eustache paraît sans commune mesure, du point de vue de l'intérêt architectural et de l'intérêt de la perspective par rapport à la Bourse.

Or tout est fait dans cette orientation Est-Ouest du jardin pour mettre en valeur la Bourse. Il faudrait au moins que St Eustache soit traité de la même façon.

On y gagnerait en desserte des squares d'enfants et des différentes zones de jeux. Ces voies Nord-Sud permettraient d'accéder plus facilement à toutes les différentes zones du jardin.

On gagnerait aussi en sécurisation du jardin par la facilité à le traverser le soir, le long d'allées qui prolongeraient les rues actuelles. Ce serait naturel de passer par ces cheminements, et cela pourrait être éclairé. On aurait cette traversabilité présentée comme un objectif du projet au départ.

M. OLIVIER PERAY (ASSOCIATION « PAROLE DES HALLES »)

Je vais essayer d'être un peu plus court et de me limiter au cheminement et au nivellement. Il y a d'autres choses à dire, mais on essaiera de les dire tout à l'heure.

Le 8 décembre, nous sommes allés voir la maquette de David MANGIN au Cabinet Seura. Nous avons déploré l'absence notable de M. RAGUIN.

Nous sommes très inquiets de l'allure que prend ce jardin. Nous avons déjà manifesté cette inquiétude fin juin, et là nous n'avons pas été rassurés. Les choses ont vraiment empiré.

Nous pourrions décliner nos positions passées et actuelles, à travers trois sortes de principes :

Affirmer et vouloir :

1. un non asservissement du jardin aux impératifs commerciaux, lié notamment à son interface avec le Carreau et les rues passantes.
2. Un non asservissement de ce jardin aux objectifs sécuritaires. C'est un aspect très important. Les objectifs sécuritaires relèvent de la police et non de l'architecture et/ou du paysage
3. Un non asservissement du jardin à une sorte de pudding indigeste de demandes de toutes parts.

Si l'on satisfait les demandes de tout le monde, il n'y aura plus rien, ni une seule pelouse.

Ces trois principes nous ont guidés.

Concernant l'asservissement commercial, David MANGIN a établi une sorte de synergie commerciale entre le Carreau et le Jardin. C'est envisagé comme un espace dédié à l'agrément visuel des terrasses de café qui seront au bord du Carreau. Je caricature à peine, mais on sent bien cette volonté.

Le projet délimite une sorte de zone rectangulaire entre l'axe Nord-Sud Montorgueil/Pont Neuf et le Carreau, et qui va devenir à terme une partie du jardin, qui ne sera plus utilisable à des fins de repos, de détente et de jeux.

C'est autant de surface en moins pour le véritable jardin, qui n'est pas aussi grand que cela. Il faut rappeler que c'est un petit jardin par rapport à tout cela.

S'il est nécessaire de conserver un grand axe Nord-Sud pour faire passer les gens, ce que l'on comprend tout à fait, ne peut-on pas le faire passer par une sorte d'arrondi le long du Carreau, c'est-à-dire le dévier pour qu'il passe carrément à proximité du Carreau. Ceci permettrait de laisser une grande partie consacrée au jardin et de ne pas le cisailier dans tous les sens par des allées transversales.

Cet arrondi n'entre pas tout à fait dans les schémas de David MANGIN, car chez lui tout est droit et pratiquement rectiligne. En tout cas, cet arrondi permettrait de dégager de l'espace pour le jardin.

Sur le nivellement du jardin, de plain-pied ne signifie pas plat. Le nivellement total du jardin semble répondre aujourd'hui à des impératifs de nature à la fois technique et sécuritaire.

J'ai déjà formulé notre façon de penser sur les impératifs sécuritaires. Il y a des précédents, Haussmann a reconstruit Paris pour des impératifs sécuritaires, mais on n'en est plus là.

On se demande si à ce compte, il ne faudrait pas faire disparaître tous les bosquets, tous les fourrés et les gros arbres derrière lesquels des gens pourraient éventuellement se cacher.

Cela nous inquiète beaucoup et on a l'impression que le mirador n'est pas loin, et surtout à un moment où les enquêtes révèlent que le sentiment d'insécurité n'est pas aussi fort que cela dans le jardin. Il est un peu plus fort chez les riverains.

On nous dit par ailleurs que cela pèse trop lourd pour en faire des montagnes. On veut bien le comprendre, on ne va pas mettre des montagnes sur une dalle. N'est-il pas envisageable, en restant dans des limites raisonnables, de casser la platitude de ce jardin par des monticules, des bossés, des petites aires ludiques qui amèneraient un peu de variété ? En parlant de platitude, je parle des deux sens du terme.

Cela nous rappellerait qu'on vit quand même aujourd'hui dans un espace à trois dimensions.

Cette impression de choses rectilignes est renforcée par des dessins linéaires, des zigzags, des carrés, des cubes. Le jardin semble avoir oublié le bonheur des courbes. Ayant disposé les arbres d'un côté et la pelouse de l'autre, on a un peu oublié la poésie et le bien-être dans cette affaire. En tout cas, c'est notre sentiment.

Le design des bancs en forme de dent de scie et de fauteuil planté ne fait qu'accentuer cette impression de rigidité.

Je me demande si le segment de droites est devenu la marque de fabrique, et la sorte de patte de la Mairie de Paris, ou bien peut-on retrouver un droit de cité à la courbure ?

M. YVES CONTASSOT

On m'accuse généralement de refuser les droites et ne vouloir que des courbes, là c'est l'inverse !

M. OLIVIER PERAY

Je voudrais terminer sur autre chose concernant les cheminements. Cette maquette a un aspect rébarbatif, et encore il faut remarquer que les sorties techniques, les puits techniques ne sont pas représentés. Ce sera autant d'obstacles à ce qui existe aujourd'hui au cheminement réel.

Une fois qu'ils seront représentés, ce sera un obstacle majeur aux circulations des flâneurs. Je ne dis pas qu'on ne peut pas s'en accommoder, ni les cacher sur ou sous des buttes, mais c'est important.

Par ailleurs, les bâtiments techniques de la rue Berger (cube de Plexiglas) paraissent bien trop importants et vont casser toutes les perspectives.

Peut-on réduire, cacher ou dissimuler cette sorte de gros bâtiment entre la Bourse du Commerce et la rue Berger tout au fond ?

Pour ce qui concerne les nivellements et les cheminements, j'ai en terminé et j'aurais d'autres choses à dire sur les perspectives.

M. JEAN-PIERRE MARTIN (CONSEIL SYNDICAL DES 5-7 RUE DES INNOCENTS)

J'aurais aimé qu'un plan du Projet MANGIN soit en permanence affiché, ce qui situerait les choses pour tout le monde.

M. DAVID MANGIN

Une petite remarque, je préfère que l'on dise « projet Seura », car c'est une équipe. Je vais vous afficher un plan.

M. JEAN-PIERRE MARTIN

D'après ce que l'on a vu, on nous a encore proposé le Carreau Mangin. Ce jardin est dessiné par rapport à ce carreau. Impérativement, dans l'appel à concours d'offres, les architectes internationaux devront s'aligner sur le projet du Carreau.

La dernière fois, tout le monde a été unanime pour connaître ce qu'il y avait sur le jardin avant de le commencer, c'est-à-dire mettre la moquette avant la maison.

Il faut revenir à cela et en tenir compte.

On nous a vendu des histoires de perspectives. Quand je viens de Beaubourg, je vois au loin des pergolas, de la verdure. Si je suis touriste, j'ai envie d'aller voir plus loin. Si je vois un bâtiment moderne, car apparemment on va construire toute la rue Berger, je n'irai pas.

Or, le touriste qui vient de Beaubourg ou du bas de la rue Saint Denis découvre la Place des Innocents et voit ce jour, il a envie d'aller plus loin. Il découvre la Bourse de Commerce, beau monument même s'il n'est pas exceptionnel, et de là il voit St Eustache.

Si l'on veut voir St Eustache, il faudra aller jusqu'à la rue du Louvre.

On nous vend des perspectives aériennes, mais nous sommes des piétons et même si nous avions un avion, nous ne pourrions pas survoler Paris.

On nous a promis des milliers de mètres carrés de jardin. On supprime l'allée St John Perse, qui est l'un des plus importants axes de transit piéton.

Au coin de la rue Pierre Lescot, le dessus du forum est entouré de verdure. Je suis déjà dans un jardin et j'ai la vue qui porte très loin. Là, je serai devant un mur de vitrines qui m'amènera jusqu'à la rue du Louvre.

Pour l'instant, nous n'avons qu'une seule allée et je ne parle pas de la rue Berger, ni de la rue Pierre Lescot et de la rue Rambuteau (axes de transit importants). Apparemment, il nous manque une allée.

M. MANGIN a ajouté 2 allées supplémentaires à l'intérieur du jardin. Pour l'instant, une allée va à la Bourse de Commerce. C'est une allée de promenade assez large pour accueillir 350 personnes. Là, on nous fait un boulevard piétons, car c'est la passerelle Mangin au-dessus du Carreau.

Vous avez une allée ici, une là et une tout le long. Je ne vois pas qui va prendre ces allées.

On aussi une sortie majestueuse : grand « ramblas » avec la grande passerelle qui ne va nulle part.

Ensuite, on nous supprime l'axe principal avec des fontaines, qui ne sont peut-être pas très heureuses, mais qui nous permettent d'abord une vue magnifique sur St Eustache.

St Eustache va être encombré d'arbres, on n'aura pas la même vue dégagée. Si l'on prend la maquette de M. MANGIN, on s'aperçoit qu'il met des buissons partout très larges. Où est la sécurité ?

Je vais très souvent au jardin et j'ai une vision partout. Donnez-moi des endroits où l'on ne peut pas voir, sinon au pied de la Bourse de Commerce, quand on passe derrière le talus ? Les gens qui passent là le soir cherchent un peu les ennuis.

On n'a pas d'axe principal, on ne veut plus aller de la rue du Louvre jusqu'à l'église St Eustache. Cette église est actuellement en réfection. La porte principale sur le côté Sud va être ouverte, et ce sera un axe principal d'ouverture. Il n'y aura pas de parvis devant, ni de dégagement, ce sera horrible.

Devant St Eustache, on aura un talus de buisson. Cela n'empêche pas l'œil, c'est bien pour la sécurité !

Partout, avec tous les petits espaces que veut faire M. MANGIN, ces sortes d'octogones, on aura des bancs cassés. On aura partout des angles morts.

Ce jardin est annexé à un centre commercial qui va venir. Je ne comprends pas pourquoi on supprime la trémie qui arrive rue du Louvre pour mettre les équipements du jardin dessous, mais ce ne sera pas suffisant.

Donc, 400 m de bâtiment vont être mis au-dessus. On supprime une trémie pour avoir de l'espace pour pouvoir circuler, et là on aura un bâtiment qui va nous arrêter la vue. De plus, on ne sait pas comment seront ces bâtiments. Là, on nous présente du Plexiglas et rien d'autre.

On ne sait pas ce qu'il y aura au-dessus de toutes les sorties de RER ou de métro. Actuellement, on critique la pergola mais au moins elle a une sorte d'harmonie sur la longueur linéaire, qui abrite de l'eau et elle est importante.

On veut supprimer les serres, car soi-disant elles coûtent chères et sont difficiles à entretenir. C'est un équipement visuel très important pour la piscine. C'est joli quand on fait la queue au cinéma. On veut les supprimer car l'axe de passage des promeneurs est entravé par les personnes qui font la queue au cinéma.

Ce ne sont pas des arguments pour supprimer ce genre d'équipements. Avant de décider d'un jardin, j'aimerais connaître quel sera le bâtiment et qu'on le fasse en fonction de cela. Je crois qu'on met vraiment la charrue avant les bœufs, et tous ces dialogues sont stériles, on ne va nulle part.

M. YVES CONTASSOT

Personne ne vous oblige à dialoguer si vous trouvez que c'est stérile.

M. GILLES POURBAIX (ASSOCIATION « ACCOMPLIR »)

Au moins cette maquette et cette présentation ont le mérite de nous mettre tous d'accord, et c'est un tour de force. Du côté associatif, même si on l'oublie souvent, nous sommes des bénévoles. Nous avons beaucoup de littérature à parcourir.

J'ai lu le rapport Ipsos qui mentionne que 16 % des personnes ne se sentent pas en sécurité dans le jardin. Je rejoins complètement Olivier, on va passer cela au rouleau compresseur, et le prochain truc sera un mirador.

Les gens ont plébiscité la place René Cassin, qui passe aussi au rouleau compresseur. Je suis inquiet car l'équipe Seura visiblement n'a pas lu ces documents, dont je vous ai parlé. Vous ne faites aucun cas de ces études et on se demande à quoi elles servent.

Un correctif concernant les accès PMR. Ces personnes peuvent accéder Porte du Pont Neuf grâce à des rampes. Il n'y a aucun problème d'accès Porte du Louvre, René Cassin, Montorgueil et Prouvaires non plus. Or, ces flèches manquent sur votre carte.

En voyant la maquette, le long de St Eustache, la Place René Cassin ne gênerait vraiment pas le reste du jardin. A la place des flaques d'eau, s'il y avait le Jardin Lalanne, cela ne gênerait pas non plus. On demande pourquoi il y a cette volonté de détruire quelque chose qui marche, de détruire le Jardin Lalanne plébiscité par les enfants et les parents, et également la Place René Cassin plébiscitée par les usagers. Pourquoi cette volonté de destruction ?

Il faut m'expliquer, j'ai manqué un maillon. Je souhaiterais également parler de l'interface, car c'est très utile et très important. Concernant l'asservissement du jardin au Forum, M. MANGIN n'a pas apprécié mes propos sur le fait qu'actuellement c'était le jardin qui entraînait dans le Forum des Halles, alors que dans ce qui nous est présenté c'est l'inverse.

On peut voir d'ici des conflits d'usage qui vont naître à l'endroit du Jardin Lalanne. Lorsque les enfants joueront dans les bassins les quelques jours de chaleur à Paris (environ un mois), qu'ils s'amuseront à s'asperger et qu'ils

courront le long des terrasses de café dans le jardin et non sous le futur bâtiment, les serveurs et les clients se plaindront par les jeux des enfants.

Cette interface est quelque chose de très important. La semaine dernière, alors qu'on parlait du bâtiment, on a parlé du kiosque à musique. On peut d'ores et déjà prévoir des conflits d'usage, un kiosque à musique sera utilisé 1 à 2 % du temps. Que se passera-t-il le temps restant ? Est-il fermé ou occupé par des usagers, des groupes ? C'est un véritable nid à problèmes.

Soi-disant, on cherche à simplifier le quartier alors que là on va le compliquer à nouveau.

M. GILLES BEAUVAIS (ASSOCIATION « PARIS DES HALLES »)

Pourriez-vous me passer les premiers plans de 1867 ?

Dans votre projet en cheminement, vous avez décidé (et je trouve que c'est une excellente idée) de mettre la rue du Pont Neuf en partie piétonne qui vient sur cette partie.

Ensuite, j'ai vu que la rue des Prouvaires était aussi piétonne. Je me suis rendu compte que la rue du Roule ne l'était pas.

J'ai réalisé qu'actuellement le Forum est tourné entre le Forum et Beaubourg, c'est-à-dire que la liaison se fait ainsi. Quand cela a été construit, le Louvre n'avait pas de sens, la Samaritaine était un vieux magasin désuet, et le flux n'avait pas de sens.

Maintenant, le Louvre devient un pôle, la Samaritaine aussi. Donc, le flux piétons va être tourné vers la rue du Pont Neuf, allant au Forum puis à Beaubourg. Je n'avais pas compris la stratégie urbaine de M. MANGIN, pour moi les axes étaient Nord-Sud.

A présent, j'ai compris que c'était important. Le côté Lescot est saturé. Donc, ne pouvant plus continuer à supporter tant de population, on est obligé de le déplacer.

Quand on essaie d'imaginer le jardin du futur et ne plus voir le jardin comme il est maintenant, mais comme la Place Lescot, cela veut dire que le jardin est déjà mangé d'un tiers par la logique de votre urbanisation, de votre stratégie urbaine.

Je suis très embêté par cette situation, quelle position prendre ?

Il y a une logique : 150 000 personnes, 5 000 ici. Mange-t-on le jardin ?

La promesse qu'on m'avait faite quand on vous a choisi consistait à ce que le jardin reste entier. Je m'aperçois que finalement la mort de plus du tiers du jardin était incluse dans la promesse, qui va devenir comme la Place Lescot. Ce n'est pas un reproche, mais une logique architecturale de ville qui a été choisie.

Le Forum était autrefois ouvert vers l'Est, et maintenant en étant ouvert vers l'Ouest, il est ouvert sur le jardin. Je me demande ce qu'il va rester. Cette stratégie est là de fait, car il y a la Samaritaine et le Louvre, et un cheminement évident : Louvre, Samaritaine, Forum des Halles, Beaubourg.

Si vous avez vraiment envie de sauver le jardin, une partie doit être traitée, celle sur ce cheminement. Je ne sais pas si c'est possible. Il est évident que c'est stratégique.

Il faudrait oublier la partie piétonne de la rue du Pont Neuf, et retravailler cette partie pour ramener au-dessus. Mais, ce n'est pas concevable.

Tant que la rue élargie du Pont Neuf sera ouverte aux piétons, cela fonctionnera, ainsi que la rue du Roule et des Prouvaires.

En tant qu'individu citoyen, je me demande s'il est acceptable de recevoir les Franciliens de cette façon, quand on regarde le côté Lescot. Mais, si l'on tourne le Forum dans l'autre sens, on va les recevoir mais que va-t-il nous rester comme jardin ?

C'est pourquoi, je me tourne vers vous sur le Jardin Lalanne. Quand on a compris la stratégie urbaine et la logique, comment peut-on le défendre ? On est dans une force beaucoup plus puissante que nous.

Il faut peut-être se battre, mais il faudrait tourner le débat différemment. Je ne dis pas qu'il faut abandonner, mais peut-être réfléchir à la stratégie de ce plan. Nous ne l'avons pas perçu avec ces prolongements.

M. YVES CONTASSOT

Le risque existe, mais je le relierai plutôt à la réflexion sur le cratère et sur le cahier des charges. Pourquoi considérer comme une fatalité qu'il faille retourner le Forum dans l'autre sens ?

Des bâtiments sont conçus d'une certaine manière du côté Lescot. Je suis d'accord avec la préoccupation, mais pour moi cela rejoint une suggestion faite lors de la dernière réunion sur le fait de réfléchir aux différentes facettes du cratère, en fonction de ce qu'il y a de chaque côté, du type de population accueillie.

Il faut plutôt le traiter ainsi, plutôt que partir sur une logique de perspective de retournement du Forum. C'est peut-être un risque.

M. GILLES BEAUVAIS

Vous n'avez pas compris que ce j'ai dit.

M. FABRICE PIAULT (ASSOCIATION « TAM-TAM »)

Je pars de l'idée que le jardin doit être dans son intégralité. J'ai raté une ou deux réunions sur le jardin, mais je n'ai toujours pas compris en fonction de quelle analyse des flux actuels et des flux prévisibles le projet est structuré par cette allée centrale Est/Ouest ?

Je ne sais pas où il y a un argumentaire là-dessus, mais je ne le comprends pas.

Je l'ai déjà dit, et je ne m'étendrai pas, à la première réunion de groupe de travail sur le cahier des charges : les axes majeurs étaient Nord-Sud, en particulier sur l'axe Pont Neuf/Montorgueil, et je pense qu'il est sous-estimé.

Je ne suis pas pour qu'il y ait une circulation de vélo autre qu'en poussant son vélo à cet endroit-là. En tout cas, il y aura des cyclistes. C'est un axe important.

Dans la présentation historique que vous avez faite, et que j'ai trouvé très intéressante, ces axes Nord-Sud ont toujours été privilégiés, quels que soient les époques et les plans.

J'entends qu'on change d'échelle et qu'on intègre Beaubourg du point de vue de la réflexion d'ensemble, mais du point de vue des cheminements, comment l'intègre-t-on ?

Si l'on veut intégrer Beaubourg du point de vue des cheminements (ce qui s'impose), il faut intégrer la rue Rambuteau et la rue Berger au périmètre de réflexion. Je l'ai déjà dit et je le répète car j'ai l'impression qu'un mois plus tard, on en est au même point.

Pour l'instant, il n'y a aucune réflexion sur les rues Rambuteau et Berger. Or, ce sont les axes principaux et les axes permettant effectivement de relier le Forum et le Jardin des Hallés (l'ensemble du site) à Beaubourg. Il y a une vraie continuité urbaine.

Il peut y avoir différents partis pris, mais qu'il y ait une argumentation en face. J'ai l'impression qu'on n'a pas du tout avancé sur ce plan. L'enjeu n'est pas mineur. L'allée centrale a une fonction : auto centrer et structurer le jardin en lui-même. Je veux bien entendre cela, mais c'est une erreur car en termes de cheminement, cela n'a pas de sens, sinon d'attirer des flux dans une impasse.

Malheureusement, on n'a pas la surface de Central Park pour faire un espace de jeux, de détente, de rencontres et de rendez-vous. Je ne représente pas une association de riverains localement, mais d'ailleurs. Il y a des lieux à l'intérieur de ce site où l'on doit se retrouver. Cela suppose d'avoir un maximum d'espace pour cela.

L'objectif est que ce soit un jardin où l'on se retrouve, où l'on se rencontre, où l'on se repose avec des espaces de jeux, mais ce n'est pas un jardin qu'on traverse, en tout cas pas dans le sens Est-Ouest, un peu dans le sens Nord-Sud en particulier dans l'axe Pont Neuf, et St John Perse surtout si la Place Marguerite De Navarre est réhabilitée avec une sortie importante du RER.

Même s'il y a d'autres sorties, des gens voudront partir vers St Eustache à partir de Marguerite de Navarre et vice-versa. On ne vise pas à faire un jardin qu'on traverse. De toute façon, il n'est pas traversable à cause de la Bourse de Commerce d'un côté et du Forum de l'autre côté.

Je veux bien admettre qu'on travaille sur ce projet, mais pour l'instant, je ne vois pas du tout les évolutions. Je maintiens qu'il y a quand même un élément de parti pris, et j'aimerais qu'on le justifie.

S'il y a désaccord sur ce point, qu'on nous donne un argumentaire de fond sur les flux qui justifie cette façon de concevoir le jardin.

MME ISABELLE THOMAS-LE DORE (ASSOCIATION « VIVRE LE MARAIS »)

Je vais être un peu rabat-joie sur ce thème. Nous sommes plutôt partisan d'un axe Est-Ouest.

Il me paraît logique qu'un axe rejoigne la Bourse de Commerce au Forum, et qui ne soit pas emprunté par les vélos. C'est un axe de promenade et non de transit. Tandis que les rues Berger et Rambuteau seront des axes ouverts aux vélos.

Je voulais revenir sur le fait que la rue de Lescot soit très accaparée.

Quand le projet de rénovation des Halles a été élaboré, on savait qu'il y aurait des flux bien plus importants qui arriveraient. Lescot étant déjà saturée, les jardins où se tourner, ce serait le jardin.

Il ne faut pas se leurrer, ce jardin est une manière de recentrer le large quadrilatère en question.

Je vais reprendre la contribution, en essayant d'élaguer ce qui a déjà été abordé. Concernant l'interface avec le quadrilatère du Forum, il avait été précisé à la réunion sur la programmation que ceci n'empiéterait pas sur le jardin.

Or, lors de la visite de la maquette avec l'équipe Seura, on nous a dit qu'on envisageait qu'elle dépasse la surface impartie au quadrilatère pour empiéter sur celle dévolue au jardin, sous prétexte qu'elle devait sortir du toit pour être exposé au soleil.

Pour M. MANGIN, c'est une répétition, même si cela a déjà été dit, il faut le redire, les terrasses des commerces du Forum devraient se trouver sur l'emprise de celui-ci, et la forme du toit du bâtiment doit en tenir compte. Cela devrait même être inscrit dans le cahier des charges.

Idem pour les auvents qui ne devraient pas dépasser la surface impartie au Forum.

Jusque là le jardin avançait dans le forum, il ne faut pas désormais que ce soit l'inverse. Les jardins sont plus rares dans le centre de Paris que les espaces commerciaux. Donc, cet espace précieux (ces 4 ha) doit être protégé.

L'allée Nord-Sud qui limitera les deux espaces ne sera pas une voie publique, mais une allée du jardin. J'aimerais avoir une réponse sur le sujet.

Vous demandez que l'allée soit élargie, s'agira-t-il d'une voie publique ou une allée du jardin ? Quel sera son statut juridique ?

Je parle de l'allée sur laquelle seront sur les terrasses et non pas l'allée qui doit être élargie.

On voit bien à quel point les terrasses empiètent sur l'espace public. C'est une occupation du domaine public : une réglementation sera-t-elle prévue ? C'est peut-être du ressort des réunions sur les équipements.

Dans le quartier piétonnier, les terrasses sont paraît-il interdites, et la réglementation n'est pas appliquée.

Quelle est la réglementation des terrasses sur tous ces territoires ?

Dans le 4^{ème} arrondissement, il y a une matérialisation très claire des limites des terrasses avec des petites billes métalliques.

Je suis tout à fait d'accord avec la différence entre le plain-pied et le nivellement. Il me semble que les perspectives ne sont absolument pas préservées. Les différences de niveau sont bien là, d'où qu'elles viennent les perspectives seront perturbées, particulièrement du côté Rambuteau.

L'église St Eustache va se trouver encaissée sans dégagement. Maintenant, il y a un grand dégagement grâce à la Place René Cassin. C'est une situation assez préoccupante.

Les liaisons Nord-Sud sont modifiées, et je ne vais pas m'étendre sur ce sujet. En revanche, les deux bandes Nord (Rambuteau) et Sud (Berger) prévues parallèlement au cours central constituent une butée. En formant des allées par rapport à la rue, elles coupent complètement les perspectives, c'est donc ce que je viens de dire.

En revanche, sur la relation Est-Ouest, c'est positif qu'il y ait ce cours.

Les continuités sont particulièrement perturbées rue Rambuteau, d'un accès largement ouvert sur le côté de l'église, grâce à la Place René Cassin, on aboutit à une paroi végétale complètement fermée, sauf les accès.

Les côtés du transept et de la nef sont bordés à 10 m d'arbres enclos, ce qui exclut tout recul.

Quelle est la largeur d'origine de la rue Rambuteau ?

Le jardin, tel qu'il est prévu, n'empiète-t-il pas sur la voie publique ? Je ne pense pas, mais j'aimerais bien avoir la confirmation.

Paradoxalement, la rue Berger est plus large. Sur votre diaporama, vous n'avez pas mis la largeur de la rue Berger entre les immeubles et le bord. Vous avez mentionné celle de la rue Rambuteau qui fait 10 m. C'est à la page 13.

La rue Berger reste très large, ce qui est assez paradoxal, car les immeubles de la rue Berger méritent un peu moins d'être valorisés que St Eustache.

Les trottoirs sont encore très larges rue Berger. St Eustache n'aurait-elle pas méritée une rue plus large que les immeubles de la rue Berger ? C'est l'inverse.

Les continuités ne sont pas radicalement modifiées, les trottoirs n'auraient-ils pas pu être réduits au profit du jardin ?

N'aurait-on pas pu justement rattraper quelque chose de ce côté-là ?

Sur la place des deux-roues non motorisés, je suis cycliste et j'utilise tout le temps le jardin comme un lieu de transit Nord-Sud. Il me semble que cela ne devrait pas être autorisé. Si ce doit être un jardin, il ne faut plus que ce soit un lieu de transit mais fermé au vélo.

Cela ne ressemble pas à un jardin quand les vélos sont tout le temps en train de traverser en permanence.

M. JACQUES CHAVONNET (ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS « CHATELET LES HALLES »)

En regardant la maquette, je me suis aperçu qu'il y avait donc ce bâtiment technique d'environ 400 m². J'avais cru comprendre que les 4,3 ha de jardin sont inconstructibles.

Il doit y avoir une autre solution, et je sais que vous avez des locaux techniques dessous, la trémie est juste à côté, on doit pouvoir trouver un meilleur moyen de plan incliné ou autre pour ne pas avoir cette construction, qui d'ailleurs est placée au mauvais endroit. C'est un endroit qu'on voudrait un peu plus tranquille, et je crois qu'il y a quelque chose à faire dans cette optique.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET (CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES)

On a peut-être des demandes et des besoins différents et contradictoires concernant les circulations, c'est assez manifeste.

En revanche, nous sommes sur plusieurs points effectivement tous d'accord : que le jardin n'ait pas une mission de surveillance, qu'il ne soit pas un exutoire du Forum, que le bâtiment technique des parcs et jardins soit plus modeste, et de préférence invisible, et que St Eustache garde sa position privilégiée.

Sur ce point, ce n'est pas seulement un problème de vue que l'on peut avoir de différents points, mais vraiment la liaison entre St Eustache et le jardin. Actuellement, dans la maquette, même si on lui a aménagé une petite ouverture supplémentaire, on a vraiment l'impression qu'il est exclu.

Ce bâtiment est barré, on le verra au-dessus des arbres, mais il n'a plus de liaison comme il en avait à l'époque où il était l'église des Halles, on ne voit plus ce que ce bâtiment fait là. C'est une église et cela pourrait être n'importe quoi d'autre, il n'a plus du tout de relation avec le jardin ; c'est le plus gros reproche que je ferai à cet endroit.

Je reviens un instant sur le jardin comme exutoire du Forum, nous sommes tous inquiets à l'idée que cela puisse le devenir.

Le fait qu'il y aura une ouverture ménagée de côté-là, et je pense que Gilles BEAUVAIS a raison, va entraîner une bascule vers le jardin.

Nous avons posé également la question : faudrait-il ou non autoriser la possibilité d'y pique-niquer, d'y apporter de la nourriture ? Je crains que cela ne donne quelque chose comme la Fontaine des Innocents, qui est de temps en temps un véritable dépotoir assez infecte.

Dernier point à ce sujet, le Maire du 1^{er} arrondissement avait signalé qu'il existait à l'origine un passage entre le Jardin et le Forum. Il a demandé pour quelle raison il était fermé, et j'aimerais aussi en connaître la raison.

MME LAËTITIA MOUGENOT (COMITE DE SOUTIEN ET DE PROMOTION DU JARDIN D'AVENTURE DES HALLES)

Je représente ici le Comité, à savoir majoritairement des parents. Quand je suis avec ma poussette dans le jardin, je n'ai pas envie de faire tout le tour du jardin pour aller d'un point à un autre. Habitant dans le 2^{ème}, si j'ai envie de traverser pour aller rejoindre notamment les jeux d'enfants qu'on nous annonce en bordure de Berger, je veux pouvoir en sortant de la rue du Jour pouvoir passer. Je veux pouvoir passer si j'habite plus haut, plus vers le Louvre mais sans avoir à faire le tour de la Bourse de Commerce.

Actuellement, les liaisons Nord-Sud sont insuffisantes pour une pratique familiale du jardin.

Pouvez-vous remettre l'image du projet ?

Je ne comprends pas une voie, que l'on ne nous a jamais expliquée, celle qui passe en bordure de jeux d'eau et près de la grosse tête. C'est un besoin Nord-Sud, Est-Ouest pour aller éventuellement à la Bourse de Commerce qui sera hypothétiquement ouverte un jour, mais où va celle-là ?

Pour répondre à M. BEAUVAIS, cette diagonale ne sert à rien, peut-être dans votre compréhension du projet, une diagonale de l'autre côté aurait un sens.

M. DAVID MANGIN

Il y a un rapport avec la rue Montorgueil

MME LAËTITIA MOUGENOT

La rue Montorgueil ne se déverse pas dans le Forum. Pour le Forum, on rentre côté Rambuteau et pas forcément par le jardin. De plus, la porte St Eustache est juste à côté. Si c'est pour rentrer dans le Forum, je ne suis pas sûre que les flux viennent de Montorgueil.

Vous avez expliqué, et c'était lumineux que des flux supplémentaires arriveraient par en dessous, et peut-être les gens auraient envie de passer par le jardin, pourquoi pas, plutôt que rentrer par les portes Berger et Pont-neuf, je veux bien que la diagonale soit là, mais qu'on explique à quoi sert celle du dessus. Je ne comprends pas. Une terrasse de café n'est pas un cheminement.

M. REGIS CLERGUE-DUVAL (FCPE 1234)

Pour aller dans votre sens, M. CONTASSOT et pour essayer d'avancer sur cette base de travail, Il faut élargir les choses. Je voudrais poser trois questions.

A propos des cheminements de vélos ou autres, dans le contexte du quartier, ce dont nous avons beaucoup parlé dans la première phase du projet, il y a un certain temps, les Verts avaient déposé un projet de circulation de Paris, afin de faire rentrer la campagne dans Paris, et non pas que la ville rentre dans le jardin ; c'était assez positif, à mon sens. Les architectes de la première phase s'en étaient inspirés. Jean NOUVELLE avait fait un magnifique trajet de toute la ville où l'on voyait arriver les floraisons de l'Ile-de-France jusqu'aux Halles, afin que le jardin des Halles soit en contact avec la faune et la flore de toute l'Ile-de-France par le maillage assez raffiné, le long des rues, de plantations.

C'est un contexte à connaître. Fait-on passer plutôt les piétons ou les vélos ? Ces circulations douces sont plurielles. Berger est plutôt un lieu piétonnier, l'axe Rambuteau Coquillière est hétéroclite dans sa traversée de Paris, on souhaiterait qu'il puisse être sur l'ensemble mieux harmoniser pour réunifier. La réflexion pour nous aider, et David MANGIN, doit être élargie et intégrer les services de la voirie. Ce doit être un projet municipal qui dépasse le jardin, y compris le périmètre de l'usage.

Je peux formuler de deux façons la deuxième question : Que fait la police ? Où est la place de la liberté ? Rien ne peut se faire si on ne conçoit pas la réglementation, c'est-à-dire les modes de vie, sans rentrer trop dans les détails, ce que l'on a beaucoup fait jusqu'ici. Au départ, on avait le droit de ne rien faire : ne pas marcher sur les pelouses, ne pas jouer aux boules. Il a fallu qu'on y aille poussette en avant, un peu comme les cow-boys pour se protéger et gagner, en insistant auprès des élus, le droit de jouer.

Les adultes aussi aiment bien jouer avec leurs enfants, par exemple jouer au foot. J'aime beaucoup le Jardin du Palais Royal, car il est parfait. Les plantations et les arbres sont magnifiques. De plus, ils ont juste la dimension d'un terrain de mini foot, il n'est pas nécessaire de faire des poteaux, on prend deux arbres. Le seul problème est qu'on n'a pas le droit de jouer au foot, et ce nulle part. Le grand équipement du quartier est piraté.

Dans le projet de David MANGIN, la Place de la liberté se trouve partout entre les arbres, mais on ne voit pas ce que l'on va y faire. Je ne l'ai pas bien compris. En tout cas, on ne voit pas d'espace libre. Je n'aime pas du tout la Place René Cassin, mais au moins la Place de la Liberté dans le jardin des Halles, celle où l'on peut faire tout ce que l'on veut : du théâtre, du foot, se réunir.

A mon sens, ce lieu manque actuellement.

Peut-on travailler sur cette base du travail de David Mangin, dans sa conception davantage par secteur, indiquer ce qui n'est pas au meilleur endroit ?

J'ai trois affirmations :

Pitié pour la rue Berger, on y met l'aire de spectacle, le bâtiment des parcs et des jardins. Encore une fois, les gens du quartier la voient plus en promenade, en espace d'arrêt et de flânerie, qu'en espace de circulation même douce, qu'on verrait plutôt en passant devant le « Pied de cochon », St Eustache.

On met tout ce qui est local sur la rue Berger, ce qui n'est pas forcément notre souhait. On pourrait avoir une meilleure répartition.

Dans le travail par appartement, je n'ai pas très compris ce qui se passe au niveau de l'actuelle serre, qui doit être remplacée. Je ne comprends pas très bien ces plates-formes de verre qui rappellent d'autres projets.

On a parlé de l'oculus où l'on marche ou non, où l'on a le droit ou non, qu'en fait-on ? Est-ce de l'espace perdu ou de l'espace ludique ?

N'y aurait-il pas lieu de réfléchir à cet endroit, sans y refaire le Jardin Lalanne ?

Ma troisième affirmation rejoint le reste, il faudrait pouvoir créer quelque chose, et pas simplement refaire les jardins à l'existant ou en faire un tout petit peu plus, comme on le fait pour le conservatoire.

On doit pouvoir inventer quelque chose, et pas seulement refaire le Jardin Lalanne, tel qu'il est, mais différemment, s'il faut le refaire. Effectivement, il est ancien et un peu dans un placement d'interface qui n'est pas l'idéal. On le sait depuis le départ (depuis 2003), ce qui a été clairement dit, et ce n'est pas une découverte.

Il faut travailler, et je participe aux travaux de l'atelier de Launay, que vous avez initié, M. CONTASSOT. Ils montrent bien qu'il y a toujours lieu de réfléchir, d'inventer, d'être jeune. Le temps de travaux, on n'a plus de poussette et les enfants ont grandi, mais cela n'empêche pas de rester jeune.

Il faut travailler sur cet espace, et je me demande s'il n'y a pas lieu de travailler à une réflexion sur un ensemble dédié à la jeunesse et aux sports, car il y a demande des adolescents, qui n'ont pas de réponse. C'est à eux qu'il faut apporter une réponse, sans en enlever aux autres.

Je ne connais pas le résultat des travaux de l'atelier de Launay, mais il faut pouvoir travailler sur ce sujet. Je le vois plutôt dans cet endroit-là, en interface avec St Eustache, sa façade, surtout que c'est l'endroit où il y a un passage de séquence, c'est-à-dire entre la façade néoclassique et la nef plus gothique. On peut faire des choses. S'il y a des petites hauteurs, en allant au-delà du talus, si un endroit possible n'est pas gênant, c'est bien par là, en retrait du passage devant le Pied de Cochon.

Il faut organiser et ouvrir un sous-dossier à cet endroit, dédié à la jeunesse et aux sports.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES (CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L'AUXERROIS)

Je suis d'accord avec de nombreux propos tenus. L'aspect dynamique du jardin me gêne.

Pour moi, un jardin c'est à la fois statique et dynamique. Je considère qu'on est tout le temps dans la dynamique, dans le flux. Bien sûr, il y a les petits salons qui sont statiques, ils sont mêmes fixés au sol pour être sûrs qu'ils sont bien statiques.

Ce n'est pas ainsi que je vois le statique, mais vraiment une promenade, un arrêt, une rencontre.

Avec ces axes multipliés, on est dans un aspect dynamique très stressant, je le crains.

Nous aimions dans ce jardin la possibilité des changements de rythme en permanence, et c'est ce qui fait un bien-être dans un jardin. C'est ainsi que nous le concevions.

Je reviens sur les propos de M. CHAVONNET et Régis sur la rue Berger. La rue Sauval, la rue Berger, la rue Vauvilliers auront comme optique : un mur avec le bâtiment des jardins.

Ainsi, tout ce secteur qui est déjà très sinistré avec la trémie va l'être de nouveau. L'allée qui donne sur cet abri aura la vision d'un mur. Cet endroit ne va pas devenir agréable du tout.

Les commerçants du quartier m'ont contactée pour me demander de faire quelque chose pour eux.

L'accès par la rue du Louvre ne donnera pas envie d'aller dans le jardin, car on aura la vue de ce bâtiment. Je comprends que vous en ayez besoin, mais il faudra faire quelque chose.

Dans un tout autre registre, et mon frère étant Président de l'Association des Aveugles et des Malentendants, a soulevé le problème de la signalétique pour les non-voyants et des malentendants. On parle toujours des PMR mais pas de ces personnes. Il y a beaucoup de choses à faire, que ce soit sur le sol, que ce soit des signalétiques sonores.

Un essai est fait actuellement à Montparnasse. Les résultats seront connus assez rapidement. Ce serait intéressant que Mme BARBE prenne contact avec eux pour voir les résultats et distinguer ce qui est le plus performant.

Seulement 10 % des aveugles utilisent le braille. Il ne sert à rien de mettre des plans en relief. La signalétique au sol et sonore est beaucoup plus importante. Au sol, c'est plus intéressant de le concevoir au départ plutôt qu'après avec tous les inconvénients engendrés.

Normalement, le PMR prend en compte les non-voyants et les malvoyants. Mais là, visiblement, ce n'est pas le cas.

M. ANDRE LABORDE (GIE DU FORUM DES HALLES)

Ce n'est un secret pour personne, le GIE du Forum ne souhaite pas la passerelle qui traverse le cours. Celle-ci conditionne l'allée centrale ou vice-versa. Elle vient de la Bourse et ne serait pas dans le jeu de l'animation de ce jardin.

Si l'on imagine qu'il n'y ait plus de passerelle, il est évident que l'allée centrale n'a plus tout à fait la même valeur dans le projet de M. MANGIN. Là aussi, en regardant les schémas présentés par M. MANGIN, j'ai découvert comme M. BEAUVAIS, une stratégie, à partir du dialogue avec les bâtiments.

Pouvez-vous me montrer une image du dialogue entre les bâtiments, c'est-à-dire entre St Eustache, la Bourse et Beaubourg ?

Pouvez-vous me montrer comment faire dialoguer Beaubourg avec la Bourse, à moins d'être en vue d'avion ? Pour le plaisir du chaland, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment évident.

Si l'on veut relier la Bourse de Commerce, qui n'est pas active dans le projet à Beaubourg, mais séparée par des murs d'immeubles et le boulevard Sébastopol, on essaie de tracer une droite. Celle-ci va dans l'axe, ce qui nous amène cet axe qui part de la Bourse jusqu'à Beaubourg, et pour le continuer on traverse le forum.

On peut retenir à cette stratégie vue d'avion, et le dialogue est effectivement entre St Eustache (premier bâtiment de grande valeur de cet emplacement), la Bourse et le nouveau bâtiment issu du concours.

Pourquoi n'a-t-on jamais admis que l'architecture de Vasconi pouvait être un monument ? Bien sûr, il est très discret, mais on prétend que le nouveau bâtiment sera un monument, mais on n'a jamais pensé que celui-ci qui existait pourrait en être un.

M. YVES CONTASSOT

Quelques éléments de réponse à ce stade, si vous le souhaitez.

La règle du jeu doit être clair, on ne va pas dire « oui » ou « non » ainsi. De nombreuses réflexions ont été apportées ce soir, parfois contradictoires, parfois convergentes.

(Réflexions dans la salle).

On est toujours convaincu quand on entend son point de vue d'une autre personne qui fait l'unanimité.

Chacun a pris des notes, et j'ai noté parfois des nuances, parfois des divergences. On va en rediscuter et on verra comment le projet évolue ou pas sur tel ou tel aspect. Il ne s'agit pas de prendre ou pas ce soir position. D'autres débats viendront peut-être infléchir ou confirmer. Il faut tout voir avant de conclure.

M. DAVID MANGIN

Je n'ai pas pris de note, car j'écoutais les propos. Je vais essayer de mieux expliquer le projet. On pourrait souligner de nombreux propos contradictoires dans ce que j'entends.

Mme CHAMPETIER de RIBES a indiqué que le problème du dynamique et du statique est assez en jeu dans toute cette affaire, et des problèmes de langage se posent, car de temps en temps la même voie est appelée par certains « boulevard » ou « autoroute », et jamais je n'entends des mots qui pour nous dans la conception du jardin sont principalement des allées de promenade.

Il faut d'abord se mettre dans l'idée que l'on essaie de fabriquer un jardin avec des allées Nord-Sud, Est-Ouest, et qui peuvent avoir des fonctions dans le prolongement de rues qui existent et qui peuvent avoir plus d'importance.

On peut avoir envie qu'elles aient plus d'importance pour des raisons purement esthétiques ou parce qu'on veut installer des salons à côté.

On peut aussi prévoir qu'il y aura des flux plus importants, mais d'une façon générale, on essaie de faire des allées. Des premières interventions me paraissent d'une approche extrêmement fonctionnaliste. On va cisailier par toute une série de barreaux Nord-Sud, dont certains ne débouchent pas forcément.

J'en profite pour répondre sur ce bâtiment dont on a parlé. C'est en même temps une réponse indiquée dans la présentation. Elle est issue des discussions que nous avons eues ensemble devant la maquette. A ces deux endroits, un travail est à faire pour essayer de favoriser du Nord-Sud.

Sur cette affaire, il n'y a pas le passage ici permettant d'ailleurs un passage de biais (passage d'utilisateurs parfaitement possible). Nous essayons de faire des allées Est-Ouest, notamment pour décharger la rue Berger et la rue Rambuteau. On sait qu'elles portent beaucoup de choses.

On veut que des gens qui passent par la rue Rambuteau et la rue Berger, aient plutôt envie de passer par le jardin.

Ici, alors que ce n'est pas très facile aujourd'hui, je peux passer là. Je peux traverser en faisant du Nord-Sud.

J'en profite pour répondre au problème qu'à nouveau on est venu au grand capital et aux fonds de pension, sous prétexte que la Ville de Paris ferait une concession de terrasse de 5 m plein sud sur un grand jardin.

DANS LA SALLE :

Ce n'est pas plein sud, mais à l'ouest.

M. DAVID MANGIN

A midi commence la fréquentation de l'espace public jardin aujourd'hui, et cela ne me paraît absolument pas scandaleux dans tous les jardins, plus ou moins grands de Paris, des Tuileries au Palais Royal, qu'il y ait quelques chaises dans des concessions à 5 mètres au-delà de la limite. Je réponds à cela avec la question de l'auvent.

J'en reviens aux allées. Les deux allées Est-Ouest permettent d'avoir une ambiance de jardin sur 300 m ici sans forcément faire quelque chose.

Pour répondre à Madame, qui s'est présentée comme mère de famille, soucieuse de pouvoir accéder à des espaces de détente et des espaces tranquilles, une des fonctions du cours est justement de permettre d'accéder à des grands espaces tranquilles ou statiques, ou de détente ou de jeux, que sont la prairie et les jeux qui pourront s'étendre et être accessibles directement à partir de sol minéral. Ainsi, les poussettes pourront y accéder. Ils pourront distribuer les différentes aires de jeux qui peuvent se trouver dans cette grande bande.

Il ne me semble pas monstrueux que les gens puissent arriver ici, ils vont là et accèdent à des jeux. Ils peuvent aussi le faire par la face Sud.

Après, des interventions moins fonctionnalistes ont pris l'autre versant. Elles nous accusaient de ne pas être poètes car il n'y avait pas de courbes. C'est une vieille dialectique. Les courbes seraient féminines et poétiques, et les droites seraient masculines et ennuyeuses. On peut refaire toute l'histoire de l'architecture et montrer qu'il y a des bâtiments très poétiques et très émouvants, qui sont absolument orthogonaux. C'est une vue un peu réductrice de l'architecture.

Vous évoquiez l'idée d'avoir une courbe qui passerait, qui reviendrait et qui permettrait de frôler le carreau, tout en laissant le plus possible de jardin au plus près du carreau.

Ce système de l'allée diagonale permet d'entrer et de sortir, et d'aller au pôle commercial et au pôle de transport. L'idée d'émergence consiste aussi à aller au pôle de transport, même si des gens rentrent par d'autres entrées. Il faut penser aussi aux gens qui sortent.

Pourquoi n'a-t-on pas matérialisé la façon de passer ? Notre idée n'est pas de faire une Place des Innocents. Les lieux de rendez-vous sont effectivement très importants, et ces lieux sont plutôt dans cette partie. Je n'ai pas la science infuse pour savoir où les gens vont décider à terme de se donner rendez-vous. Peut-être qu'ils se donneront à rendez-vous à la grosse tête ou ailleurs.

Cet endroit me paraît le lieu d'un certain nombre de pratiques ludiques, événementielles, et qui peut changer, dont une partie est assurée par le bas de la Place René Cassin qui est un espace utile. Il se trouverait plutôt par là, en sachant que cela peut changer suivant les heures. On peut mettre le kiosque à musique ici ou un peu plus loin. On peut changer ce paternel. Les aires stabilisées, minérales et végétales peuvent être différenciées.

Il faut vraiment s'entendre sur ces questions de ne pas stigmatiser tel parcours en raisonnant comme un ingénieur de voirie qui verrait des voitures passer d'un côté. Tout cela représente un ensemble d'allées.

Si c'est trop étroit ici, et on est un peu tenu par ce passage, on est un peu tenu par le passage ici. On n'est peut-être pas obligé de mettre des salons comme on l'a envisagé, et ce sont des choses qu'on va régler à plus grande échelle pour voir si vraiment deux fois 5 personnes peuvent se croiser facilement.

J'ai du mal à répondre à Monsieur, car j'ai l'impression que l'ensemble de son intervention porte sur le statu quo et il ne faut quasiment rien changer. Ce n'est pas l'hypothèse.

DANS LA SALLE :

Quand vous soumettrez quelque chose de plus intéressant, nous serons là.

M. DAVID MANGIN

J'ai l'impression que vous trouvez les pergolas et tout très bien, on aura du mal à faire mieux dans votre esprit.

Vous avez peut-être raté des épisodes sur le concours ou les explications concernant l'Est-Ouest. Aussi pour répondre à M. LABORDE, la fonction de l'Est-Ouest est destinée à faire marcher l'émergence du niveau - 3 (la liaison verticale qui va être mise au concours), plus qu'une liaison Beaubourg fonctionnelle.

Vous nous demandez de retravailler la rue Berger et la rue Rambuteau. Les premiers plans montrent un plan général Berger/Rambuteau. Il y aura des projets sur les espaces publics, des voiries pour améliorer notamment la rue de la Cossonnerie ou un certain nombre de voies.

On ne sait pas faire mieux que cela, sauf aménager des passages boulevard Sébastopol dans certains immeubles. Cela paraît tout à fait anecdotique par rapport aux flux et par rapport au sujet.

Berger et Rambuteau vont rester. Quand on arrive au jardin, soit on aura des possibilités de passage depuis l'angle avec la Place des Innocents, si ce sont des solutions proposées par les concurrents ; soit ce sera à partir d'ici, et d'emblée on pourra passer par le jardin ici et déboucher rue du Louvre, ou décider de croiser par là.

On aura de nombreuses possibilités de promenade et de traversées. On n'est pas dans une logique de transit.

Pour répondre à M. BEAUVAIS qui a décelé un plan machiavélique, comme si je connaissais l'avenir de la Samaritaine en 2004, alors qu'on ne parlait pas de sa fermeture à l'époque, je comprends bien qu'il peut passer des flux venant de Rivoli.

En même temps, des gens vont entrer ou sortir par la rue Marguerite de Navarre et passer rue de Rivoli.

Savoir comment les flux vont se répartir ? Je ne suis pas capable de le faire. En faisant Marguerite de Navarre, une partie des flux entre Rivoli et les Halles va se distribuer et peut-être compenser votre crainte sur un exutoire du centre commercial.

Je n'ai pas l'impression qu'on soit en train de fabriquer un parvis à Unibail. Justement, en essayant de trouver un certain nombre d'usages, comme des pas Japonais autour de deux jeux d'eau et lumière, on pourra créer une ambiance de jardins et de jeux, à charge aux parcs et jardins d'assumer le fait qu'ils ont commandé un jardin ouvert et avec ces flux ; les problèmes de surveillance, d'entretien et de gestion seront importants.

Même chose de l'autre côté, en faisant le kiosque à musique ici et une aire de rencontre, on peut y échapper en ayant un passage très confortable entre la terrasse limitée ici (éventuellement, si les concurrents suivent cette suggestion), à charge que ce soit là, comme tous grands bâtiments (comme la Bourse a un périmètre de desserte), et c'est demandé par les pompiers et les services d'entretien du futur Carreau. Ce périmètre va servir de bande au vrai début du jardin. Il faut bien gérer toutes ces interfaces.

La sécurité doit être traitée par la police et le paysagiste. Pour moi, c'est évidemment la police ou la surveillance des jardins. Mais, on peut aussi apporter des choses en fabriquant des co visibilité plus grandes que celles actuelles.

Dans les multiples objectifs du plain-pied, il y a celui de fabriquer des co visibilité et des paysages où les gens puissent se voir, sachant que tous les massifs sont décrits comme des murs ou des parois végétales fermées. On peut voir sous les arbres, et je fais parfaitement confiance à Philippe RAGUIN pour fabriquer des transparences et des systèmes de plantations permettant d'avoir des visions sous les arbres. L'ensemble va permettre à la fois des effets de seuil et des visions sur les différents paysages.

M. PHILIPPE RAGUIN (AGENCE SEURA)

Concernant mon absence, et je n'en ferai pas plus écho, je ne souhaite à personne de vivre cette situation, mon petit garçon de 3 ans a fait un coma. Je vous donne la raison de mon absence, je n'ai pas fui mes responsabilités.

M. YVES CONTASSOT

Quelques réflexions de ma part sur des questions évoquées. La réglementation est simple : le règlement des parcs et jardins. Celui-ci s'appliquera au Jardin des Halles comme à n'importe quel autre jardin.

Il y a des règles simples qui concernent les usages, les pique-niques, les vélos et les chiens. Tout s'applique exactement de la même manière dans tous les parcs et jardins, sauf dérogation. A ce jour, ce jardin ne fait pas l'objet de dérogation, malgré les demandes. Selon les cas, on ferme plus ou moins les yeux.

On travaille à l'évolution de la réglementation, sauf que personne ne sait comment la faire évoluer. Le législateur a modifié pour Paris, Lyon et Marseille les règles concernant les modalités d'adoption de la réglementation des parcs et jardins. Le résultat est un tel imbroglio que depuis trois ans personne ne sait comment faire évoluer cette réglementation. On n'y peut rien. Les amendements déposés à la sauvegarde d'une assemblée qui vote sans voir les conséquences concrètes, font qu'aujourd'hui on ne sait pas modifier le règlement.

Je rappelle qu'il est formellement interdit à toute personne d'accéder à une pelouse, car le règlement des parcs et jardins l'interdit formellement.

J'ai pris la décision de rendre accessible la quasi-totalité des pelouses des jardins parisiens, en contradiction avec le règlement. On est dans l'illégalité, sauf qu'on a décidé de ne pas verbaliser. Il faut savoir que c'est interdit.

Sur le jardin lui-même, la question des vélos est une vraie question. Je considère que selon les heures, les questions ne se posent pas de la même manière. Dans la journée, quand il y a énormément de monde, c'est une évidence qu'on ne peut pas avoir des flux mélangés de cyclistes et de piétons. Il y a des conflits d'usage absolus.

Si vous passez à 2 h du matin à vélo sur l'allée St John Perse, il n'y a aucun problème. Je fais partie de ces gens qui font du vélo la nuit et il m'arrive de traverser, ce n'est pas un problème. En étant suffisamment prudent, on a peu de chance de tomber sur un groupe compact.

La question se pose plutôt dans la manière d'être gérée dans le temps. Dans la journée et aux heures d'affluence, je ne vois pas comment on peut autoriser des vélos dans le jardin. Malgré les demandes permanentes de toutes les associations de cyclistes et vu l'affluence dans ce jardin, cela me paraît contradictoire.

Je ne suis pas opposé et je le dis (mais je n'ai pas d'avis tranché sur la question) à ce que dans des périodes de très faible affluence, on étudie avec les associations de cyclistes des tolérances, sous réserve que ce soit avec des réglementations (vitesse de l'homme au pas).

Je suis ouvert à trouver des modalités de fonctionnement avec les associations de cyclistes et les usagers suffisamment nombreux, pour éviter de mélanger les flux dans la journée.

Le statut des voies dans le périmètre du jardin : ce sont des voies et des allées de jardin. Tout ce qui est compris dans les 4,3 ha de jardin, ce sont des allées de jardin. Donc, c'est le statut d'un jardin. C'est parfaitement défini. On n'est pas sur des rues, ni des voies piétonnes. Au sens de la voirie, on est bien sur des allées de jardin. C'est la réglementation jardin qui s'applique.

DANS LA SALLE :

Si on rajoute des voies, on est toujours à l'intérieur du périmètre ?

M. YVES CONTASSOT

Que l'on fasse ou non une allée ne change rien au périmètre du jardin. On ne déduit pas de la surface du jardin les allées. C'est le périmètre extérieur qu'on calcule.

Si l'on fait un kiosque à musique, des toilettes, des restaurants (comme aux Buttes-Chaumont), ce n'est pas déduit de la surface du jardin. On calcule à l'intérieur du jardin le ratio espace minéralisé/espace végétalisé, y compris car on est dans une logique de certification des jardins, qui nous impose d'avoir un certain pourcentage pour avoir un label.

Comme on veut labelliser nos jardins, on se fixe des règles avec l'organisme certificateur pour obtenir ce label. Ne mélangeons pas les choses. La voie frontière entre le jardin et le Carreau : ce qui est dans le jardin est du jardin et je n'ai pas la limite exacte définie des 4,3 ha. Donc, c'est la réglementation jardin.

Il reste à définir dans le concours et le cahier des charges la limite exacte physique du jardin, afin que la partie terrasse ne soit pas comprise dans la partie jardin.

Pour que ce soit dans le jardin, il faut que ce soit une concession des parcs et jardins. Des règles s'imposent.

De l'autre côté, c'est une autorisation de terrasse sur de la voirie. C'est la règle.

Soit on est dans la voirie publique, et on a une autorisation de terrasse par rapport à un magasin ; soit de l'autre côté, on est dans une concession différente. Une concession est autonome, et elle est dans le jardin en tant que tel.

DANS LA SALLE :

Envisagez-vous des concessions ou non ?

M. YVES CONTASSOT

Je n'en sais rien. Pour l'instant, je ne vois pas quelle concession il y aurait.

DANS LA SALLE :

Le jardin commence au périmètre constructible.

M. YVES CONTASSOT

Je ne sais pas exactement où est la limite exacte.

(M. David MANGIN indique la limite)

Ce qui est à droite c'est le Carreau, et à gauche le Jardin. Il ne peut rien y avoir sur la partie gauche du point de vue de la réglementation.

M. FABRICE PIAULT

Pourquoi n'est-ce pas vert ? On est en bordure de jardin. Une allée minéralisée est en bordure du jardin, et elle est prise sur la surface du jardin.

Pour les besoins du jardin, faut-il une allée de cette taille ? Non, cela devrait être de la voirie logiquement. On pourrait peut-être gagner vers l'Est.

M. YVES CONTASSOT

Cette partie fera l'objet d'une réunion spécifique une fois qu'on aura les résultats. C'est la partie difficile et délicate sur laquelle on a bien du mal à statuer aujourd'hui. On reverra cela in fine, une fois que l'on verra plus clair sur l'ensemble du projet.

Aujourd'hui, je ne sais pas comment faire cette couture et qui sait la faire. On pourrait prendre un parti pris contradictoire avec le choix majoritaire, et qui ferait consensus sur l'aménagement de l'autre partie, mais ce serait un peu dommage.

Ne nous privons pas de pouvoir ajuster cette partie.

M. DAVID MANGIN

Ce que dit M. CONTASSOT est tout à fait juste.

M. YVES CONTASSOT

Il y a forcément consensus sur les problèmes de règlement.

M. DAVID MANGIN

Ce serait bien aussi sur le projet !

On ne connaît pas le résultat du Carreau. On ne sait pas si les gens vont suivre cette idée de mettre ce café proposé au programme.

On leur demande de trouver des dispositifs d'intrication entre le Jardin et le Carreau de paysage, de choix de leur vitrage ou d'abri solaire. Il faut aussi envisager de passer ici, c'est une façon de décharger une partie éventuellement des flux et avoir pour l'entretien une aire carrossable. Il faut se ménager cette possibilité.

M. YVES CONTASSOT

On n'ouvre pas le débat sur cette partie car il aura lieu spécifiquement.

Concernant la pratique du foot, des adolescents, des corridors écologiques et la réglementation des terrasses, je rappelle que la réglementation des terrasses est assez précise. Dans les rues de Paris, les terrasses ne sont autorisées qu'au droit des façades au maximum sur le tiers de la largeur du trottoir, moins certains obstacles.

Seules dans les Halles, dans certaines rues piétonnes et sur les Champs Elysées, les contre-terrasses sont autorisées, c'est-à-dire de l'autre côté de la voie circulée, qu'elle soit piétonne ou semi circulée avec des véhicules.

Là, nous sommes dans un statut qui peut évoluer. La rue Berger n'est pas une rue dans laquelle les contre-terrasses sont autorisées malgré de très nombreuses demandes.

Si demain la rue Berger devient une rue piétonne, la contre-terrasse est juridiquement possible.

Le fait de modifier le statut de la voie peut modifier assez sensiblement les autorisations de faire ou non. Comme on n'a pas encore le résultat des négociations avec la Préfecture de Police sur ces questions, ce sont des choses qui évolueront forcément dans un sens ou dans l'autre.

Ne pas avoir les fermetures de trémie remettrait sensiblement en cause le projet. Je ne souhaite qu'une chose : qu'on n'ait pas un problème dans les Halles.

Il peut y avoir des évolutions relativement importantes, y compris sur l'aménagement de la rue Berger. Le cube des parcs et jardins pose une vraie difficulté, et en même temps il y a des vrais besoins fonctionnels, la Direction des Parcs et Jardins doit retravailler cette question, pour voir comment alléger la demande en surface, et voir comment on peut davantage intégrer des choses en voirie souterraine ou autre. Néanmoins, tout en sachant qu'il n'y a aucun jardin dans lequel tout est en sous-sol.

Dans tous les parcs et jardins, on a besoin d'avoir des locaux à niveau. Vous n'allez pas demander aux gens de monter les tondeuses et autres engins à dos d'homme. Cela suffit avec les agents de propreté qui sont tous enterrés et qui montent leur matériel par des escaliers. Les conditions de travail du personnel doivent avoir un peu de sens.

Donc, il faut trouver le bon équilibre entre ce qui doit être au niveau zéro et ce qui peut être du ressort de choses moins visibles et moins gênantes du point de vue de l'aménagement.

Je n'oublie pas que la Ville est propriétaire d'un certain nombre de bâtiments dans le quartier. Dans le cadre d'autres projets, elle pourra peut-être récupérer d'autres locaux.

Ce point me paraît vraiment à retravailler de manière tout à fait fondamentale, et cela veut dire que la Direction des Parcs et Jardins doit vraiment se reposer cette question pour alléger sa demande en surface. C'est un problème interne à la Ville et ce n'est pas David MANGIN qui peut répondre, mais M. SCHILIS.

Il n'a jamais été question du kiosque à musique. Je rappelle que c'est une demande de la Mairie du 1^{er} arrondissement d'installer dans le jardin actuel un kiosque à musique.

DANS LA SALLE :

C'est une demande de 1996 !

M. YVES CONTASSOT

Je rappelle que cette demande m'a été formulée par de très nombreuses associations de quartier. Je tiens à disposition les courriers. J'ai des dossiers et il y en a eu avant moi.

De nombreuses demandes ont été formulées. Je suis surpris d'entendre qu'un kiosque ne sert qu'à 10 % et représente un problème ensuite. Il y a 450 jardins et il doit bien y avoir 200 kiosques dans les parcs et jardins, je n'ai pas cru entendre que cela posait des problèmes particuliers de gestion, y compris dans des jardins ouverts.

Grâce à ces kiosques, on organise un certain nombre de festivals notamment avec des musiques amateurs. Je rappelle qu'il est interdit de faire de la musique dans les jardins, si l'on n'a pas une autorisation en bonne et due forme. Les kiosques servent entre autres à cela, y compris à faire des interventions tout à fait intéressantes. Je vous renvoie à ce qui se passe tous les étés dans l'ensemble des kiosques.

Une place et un kiosque ne sont pas identiques.

La question du kiosque est ouverte, mais j'ai le sentiment que la demande dépasse assez largement la seule demande du Maire du 1^{er} arrondissement.

Concernant la pratique du foot et des adolescents, j'entends bien vos propos. La difficulté sur la place du jeu de ballon en ville est que partout où l'on avait des endroits réservés à cet usage, les riverains nous ont demandé de les supprimer.

Les adolescents ont un énorme défaut : ils ne savent pas jouer en silence. On n'a pas encore inventé le modèle qui se tait, avec des ballons qui ne font aucun bruit quand ils rebondissent. On a des demandes permanentes dans tous les arrondissements.

Je regrette qu'il n'y ait pas davantage de lieux dédiés aux adolescents, qui ont besoin de se retrouver. Quand ils n'ont pas de lieux pour se retrouver, où sont-ils ? Dans les cages d'escalier, dans des endroits où l'on n'a pas forcément envie de les voir. Les adolescents doivent avoir des lieux de rencontre pour eux, qui ne soient pas mélangés avec les autres. Ils veulent leur territoire.

On l'a fait dans un certain nombre de jardins, avec des résultats plus ou moins heureux du point de vue de la forme. En faisant des city stades dans les jardins, ce n'est pas très esthétique, mais en même temps, cela remplit une vraie fonction.

Les city stades sont des terrains entourés souvent de très hauts filets pour éviter que les ballons ne partent dans tous les sens. S'ils sont près d'habitations, on nous dit que c'est intenable. Voyez la difficulté réelle que nous avons.

Pourquoi ne pas autoriser les jeux de ballons dans les jardins ? On connaît le résultat : il n'y a plus de pelouse, car la violence de frappe dans le ballon fait qu'on arrache en même temps la pelouse. C'est pourquoi on n'autorise que les enfants à jouer au ballon pour éviter d'être obligé d'avoir des pelouses qui deviennent des terrains vagues.

Je comprends la demande, mais très honnêtement ce n'est pas dans un jardin qu'on y répond. Je suis convaincu qu'il y a d'autres solutions, et on y travaille avec Pascal CHERKI sur l'utilisation plus souple et plus libre des espaces sportifs, sans être obligé de passer par des structures associatives ou de clubs pour avoir plus de liberté d'accès. Tout cela est compliqué pour des questions juridiques et d'assurances.

La question des non-voyants n'intéresse beaucoup, et nous en avons parlé avec Pénélope KOMITES, adjointe en charge des questions de handicap. Il existe de vraies difficultés pour les non-voyants, car on n'a pas encore trouvé de bons systèmes correspondant vraiment à leur demande. Des choses sont testées.

De nombreuses solutions très partielles ne leur conviennent pas. Je suis tout à fait demandeur pour que l'on approfondisse cette question et qu'on multiplie les actions, afin que personne ne soit exclu.

En même temps, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse et que personne ne se retrouve dans toutes les informations données, y compris avec des informations contradictoires.

C'est typique pour les signaux sonores de traverser ou les non-voyants arrivés au milieu ne savent absolument plus s'ils doivent continuer, s'arrêter, revenir, car ils ont des signaux contradictoires. Cela marche mal, pourtant cela a été fait à leur demande. La solution à trouver est relativement complexe. J'avais demandé à Pénélope KOMITES de travailler davantage sur ces questions.

Sur le pique-nique, la règle est simple : seul le déjeuner individuel est autorisé. C'est la réglementation actuelle, on n'a pas le droit de pique-niquer collectivement. Si c'est une famille de deux ou trois adultes avec des enfants, c'est autorisé, mais un groupe qui pique-nique n'est pas autorisé. Toute consommation d'alcool est formellement interdite dans les parcs et jardins.

Nous avons commencé à travailler sur le fait que des pique-nique pourraient être autorisés sous certaines conditions : le nombre de personnes.

MME ELISABETH BOURGUINAT

On est sur un projet, vous nous parlez de la réglementation qui s'applique tous les jours, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Nous voudrions savoir si dans ce que nous avons dit, vous avez retenu quelque chose qui vous a intéressé et qui fait un peu de concertation. Nous n'avons rien à faire de la réglementation ce soir, nous parlons de l'insertion du jardin dans le quartier, d'un jardin de plain-pied ou pas.

L'heure avance et bientôt on nous dira qu'il est trop tard et que la réunion est terminée. On ne se sera pas concerté, et je trouve cela tout à fait inacceptable.

M. YVES CONTASSOT

Cela va évoluer, y compris car cela aura un impact sur la localisation. Si l'on permet de faire des actions à 30, 40 ou 50 personnes, cela ne se fait pas dans les mêmes conditions ni aux mêmes lieux qu'avec 5 ou 10 personnes.

Sur les lieux de rencontre, tels qu'ils ont été vécus, y compris les tables de pique-nique, il existe un problème de localisation qu'il faudra sans doute revoir. Donc, c'est bien lié au cheminement, quoique vous en disiez.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES

Une enquête a été faite auprès du conservatoire, il s'avère que les gens du conservatoire souhaiteraient la localisation du conservatoire à la pointe Saint-Eustache (côté Saint-Eustache et non côté jardin). C'est important rapport au jardin.

Par rapport aux prévisions de M. MANGIN (jeux d'eaux), cela modifierait-il la donne que le conservatoire soit à cet endroit ? Inverseriez-vous ou laisseriez-vous ainsi ?

Le kiosque serait bien évidemment dans la même localisation.

M. DAVID MANGIN

J'essaie de ne pas trop faire de simulations, ni de prospectives. Cela dit, on va écrire dans le cahier des charges qu'on ne va pas donner de localisation précise. A eux de voir, comment ils peuvent envisager la chose.

M. YVES CONTASSOT

J'ai déjà eu l'occasion de dire à David MANGIN qu'il manque un peu d'accès depuis le Nord et le Sud, et qu'on a des vrais problèmes de traversée. Je ne suis pas forcément partisan de traversées extrêmement marquées. Je pense aussi qu'on doit avoir un peu liberté et qu'on ne soit pas obligé de ne suivre qu'un seul axe, mais qu'on puisse dévier du cheminement tracé.

En même temps il faut faire attention, s'il y a de vrais tracés utiles, ils vont se faire d'eux-mêmes. Il y a deux manières de le concevoir :

Soit on anticipe en étant tout à fait certain que tout le monde va prendre tel axe (Est-Ouest, Nord-Sud) et jamais légèrement en diagonale, et on aura des quadrillages plus ou moins denses ;

Soit puisqu'on sait comment le jardin fonctionne avec les grands axes de traversées, les évolutions possibles ou probables sur l'axe Beaubourg/Louvre qui devient un axe beaucoup plus structurant, qui ne fait que croître et embellir (et cela va même jusqu'à la Place des Vosges). C'est valable dans les deux sens.

On en discute, mais cela fait 5 ans qu'on est bloqué par d'autres décisions sur cet axe, au-delà de Beaubourg. Sur la rue Rambuteau et au-delà, il y a aussi des aspects contradictoires.

Il y a deux manières de faire, soit on décide tout de suite des axes, soit cela peut être des pré-supposés qu'on marque légèrement, à travers y compris du travail assez fin sur les lisières. Il n'est pas exclu que cela puisse évoluer.

Je ne suis pas partisan qu'on se dise que le jardin ne va pas bouger. Le jardin évoluera dans ses usages, dans ses aménagements, parce que tous les jardins vivent ainsi.

Dans 5 ou 10 ans, et peut-être même avant, on va s'apercevoir que le point qui aurait pu faire l'unanimité se révélera erroné, et qu'autre chose que personne n'avait vu se révèle nécessaire. Il y a deux manières de travailler, j'avoue que je suis plutôt partisan d'essayer d'anticiper, en constatant les besoins d'entrées. On travaille sur ce qui pourrait être un marquage assez léger d'un acheminement sans forcément le matérialiser fortement au sol, quitte à se réserver l'idée que cela puisse évoluer à moyen terme. Si c'est vérifié, on regarde les sols ; sinon, il n'y a pas de problèmes et ils restent en l'état. Ce n'est pas totalement déterminé et définitivement.

On sait faire des choses accessibles à tout le monde, y compris sur de la pelouse.

Je vous invite à aller voir les jardins parisiens et vous verrez les parents avec leurs poussettes sur les pelouses.

MME ELISABETH BOURGUINAT

Ce n'est pas le même contenu de sol sous les pelouses et sous les allées. La fabrication est différente compte tenu du poids, il ne faut surcharger la dalle, donc on ne met pas le même terrain partout.

M. YVES CONTASSOT

On sait faire des choses qu'on préfigure et qui sont susceptibles d'évoluer, cela veut dire qu'on travaille pour que cela puisse être évolutif éventuellement, mais ce n'est pas tout ou rien.

Il faut aussi être capable de se dire qu'un jardin vit dans ses usages, la preuve est qu'on nous demande régulièrement de refaire les jardins parisiens. Aujourd'hui, ce n'est plus comme quand il a été conçu il y a 10 ans, donc on nous demande de le redessiner en permanence, y compris de beaucoup plus petits jardins que ceux-là.

C'est ma réflexion à ce jour, et j'ai entendu des choses diverses sur les traversées. Je n'ai pas senti une unanimité sur les traversées, loin de là.

M. GILLES BEAUVAIS (ASSOCIATION « PARIS DES HALLES »)

De temps en temps, nous sommes durs envers un créateur, ce que j'ai regretté plusieurs fois. Je me rends compte que ces mots durs envers vous créent une crispation. Je me demande si elle ne va pas nous empêcher de nous écouter.

Dans ce que l'on a dit, M. MAGNIN, y a-t-il des choses recevables ou qui vous paraissent acceptables, ou peut-être qui vous amèneront à une réflexion ? C'est le but d'une concertation, même si l'on est énervé et qu'on a le sentiment que la concertation ne sert à rien. Finalement, on bloque le système et c'est dommage. On est en coupable.

Dans votre projet, vous avez fait un prolongement de la rue St Honoré, pour arriver à la sortie piétonne Place Marguerite de Navarre. Malheureusement, le carré vous interdisait de dépasser la rue du Louvre.

DANS LA SALLE :

C'est hors sujet.

M. GILLES BEAUVAIS

On est complètement dans le sujet. Si le flux piétons passe par le jardin, ce n'est même pas la peine de parler du jardin.

J'aimerais bien que M. MANGIN réfléchisse à cette opportunité de prolonger la voie piétonne de la rue St Honoré, au moins jusqu'à la place du Palais Royal pour essayer de créer ce flux, qui pourrait amener du Louvre à Beaubourg sans passer nécessairement par le site du jardin et par les Halles.

C'était une question à réfléchir.

M. YVES CONTASSOT

Ce n'est pas un problème de jardin, mais de conception de l'ensemble de l'espace public autour du périmètre. Il doit y avoir une réflexion sur cette question fondamentale.

Le jardin n'est pas totalement indépendant du reste. Selon le passage des flux, l'impact sur les largeurs et autres peut être plus ou moins important. Cette question n'est pas encore complètement mûre, et encore une fois on n'a pas certaines réponses qui ne dépendent pas de la Ville.

Sur les questions d'aménagement de l'espace public périphérique, c'est tout à fait déterminant pour savoir s'il va y avoir des modifications de flux ou non. Selon que telle ou telle rue devient piétonne ou pas, les gens y passeront ou pas, compte tenu des largeurs de trottoirs actuels dans ce quartier.

Si cela devient piéton, il faudra rénover la voirie et donc modifier de l'espace dédié aux piétons physiquement ; ce qui change l'intérêt de passer dans une rue ou pas.

En même temps, ne rêvons pas, cela a un impact autre sur le type d'activité ou de commerce. On sait très bien que ce n'est pas simplement qu'une question de flux. C'est un problème complexe, mais il faut trouver le bon

moment pour en discuter. Je verrai avec Jean-Pierre comment on peut lancer la réflexion sur ce sujet, y compris avec Denis BAUPIN qui est partie prenante sur les questions de déplacement.

Cela aura un impact incontestablement sur les flux piétons en sortie et en entrée du Carreau.

M. DAVID MANGIN

Des éléments de réponse ont été apportés quand on a présenté les projets de voirie (espaces publics) justement sur la rue St Honoré et son prolongement.

Pour le moment, a été présentée la réfection de la Place Marguerite de Navarre. C'est du travail, et je ne sais pas ce qui sera fait avant et après. Il est sûr que cette transversale va être utilisée, actuellement elle l'est très peu, car cette traversée était infranchissable.

Par ailleurs, sur la rue St Honoré, pour le moment, l'option retenue est d'élargir les trottoirs, mais de ne pas la rendre piétonne pour éviter des mutations. C'est une rue avec des commerces de bouche, qui n'a pas été mangée par la fripe ; ce qui est la grande tendance du secteur.

Il avait été proposé une extension modérée du secteur piétons. Cela n'empêchera pas que ces passages et que cette sortie vers Rivoli vont faire un sous centre de gravité par rapport au centre de gravité ancien Forum.

UN INTERVENANT :

Pour la traversée du boulevard Sébastopol/rue Berger, et boulevard Sébastopol/rue Rambuteau...

M. YVES CONTASSOT

J'ai proposé une autre réunion pour en discuter, donc on n'en discute pas maintenant. L'objectif est qu'on ait un lieu de débat sur ces questions, qui me semblent tout à fait importantes.

Encore une fois, cela a un impact sur les flux à l'intérieur du jardin. Comme on parle de cheminement, il est évident que c'est lié.

Je vais voir avec Jean-Pierre à quel moment il pense que c'est opportun.

UN INTERVENANT :

Cette discussion va avoir lieu au Bureau de la Concertation prochainement. Le garant évoque avec les membres du Bureau la programmation des réunions de concertation nécessaire à partir du début de l'année prochaine.

M. YVES CONTASSOT

Cela en fera partie, et on demande de l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion. Je voudrais qu'on se recentre sur le jardin.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

J'aimerais bien que l'on entende notre élu. On s'est beaucoup exprimé sur un certain nombre de sujets, et quatre points sont revenus constamment.

1. Le nivellement et le rapport de plain-pied. Est-ce plat ou y a-t-il des bosses ? J'aimerais savoir ce que notre élu en pense.
2. L'orientation Est-Ouest de ce jardin. Je rappelle qu'il était prévu de faciliter les circulations Est-Ouest, mais aussi Nord-Sud, et donc cette sorte de réorientation complète avec 5 voies parallèles Est-Ouest. Qu'en pensez-vous ?
3. Les perspectives, même si nous n'avons pas tous eu le temps de nous exprimer sur ce sujet, mais elles ont été beaucoup évoquées.

M. YVES CONTASSOT

Les flux et les perspectives seront examinées lors de la prochaine réunion.

MME ELISABETH BOURGUINAT

Un sujet fait vraiment consensus : tout le monde s'étonne qu'on envisage ainsi gaiement, sans aucun argumentaire, sans aucune justification de supprimer quelque chose, auquel non seulement les riverains tiennent, et l'enquête Ipsos a montré que c'était vraiment tout le monde.

On voudrait savoir d'un point de vue artistique, politique, quel est le point de vue de l'élu sur cette question. Va-t-on nous supprimer cette place purement et simplement ?

Va-t-on la redessiner ? Est-ce que ce sera un rideau d'arbres ?

Nous donnons nos points de vue, et cela tombe dans un trou. On a l'impression qu'on vient parler pour rien, car il n'y a pas de retour, et une décision tombera que l'on devra appliquer.

Pour l'instant, c'est l'hypothèse de Mangin. Au final, on nous dira qu'on a arbitré, et il n'y aura pas eu d'échange. Pour moi, la concertation c'est un concert, cela veut dire qu'on parle, qu'on se répond et on échange des arguments.

J'ai entendu quelque chose sur les circulations Nord-Sud, beaucoup de choses sur la réglementation hors sujet. Maintenant, j'aimerais sur les points qui nous tiennent à cœur vous entendre.

M. OLIVIER PERAY

Je ne suis pas contre. Ce soir, il est vrai qu'on a ressenti une sorte d'unanimité sur un sentiment négatif que nous procure ce jardin.

On n'a pas le sentiment d'une véritable volonté ou une curiosité d'y répondre. Il y a une sorte de contestation de nos positions ou de nos propositions. En tout cas, c'est ainsi qu'on le ressent et qu'on le vit, et pas vraiment une sorte de démarche qui irait vers nous, en essayant de savoir ce que veulent les uns et les autres, pourquoi cette inquiétude, etc.

Il y a une sorte de fracture qu'il faudrait essayer de combler rapidement, sinon on va partir d'ici en se disant que la concertation ne sert à rien. Il y aura un sentiment d'échec. Là, il y a quelque chose à faire.

Je voulais revenir sur deux points. On se demande pourquoi ces grands axes piétons ne fonctionnent pas. Pourquoi se pose-t-on tant de questions ? Tout simplement, car les axes piétons sont toujours bouchés.

Les axes privilégiés dans une ville sont ceux dédiés à la voiture. Le grand axe formidable, majestueux pour aller d'un endroit à l'autre, c'est bien sûr la rue de Rivoli, et celui-ci est bouché.

La rue Berger, la rue Rambuteau viennent buter sur des bâtiments. Bien évidemment, ce sont elles qu'on choisit pour faire des axes piétons.

Le jour où l'on inversera la tendance, on aura peut-être un peu plus de facilité à se déplacer, et peut-être aller d'un point à un autre en étant piéton et ayant de jolies perspectives.

Pour moi, un jardin sert surtout à concrétiser même de façon très furtive le désir qu'on a tous de nature. Sur cette idée de retrouver la nature dans un jardin, surtout pour un citoyen, c'est quelque chose de très important. Quand on parle de lignes droites, de courbes ou de buttes : c'est retrouver l'idée de nature.

Pour l'instant, on ne l'a pas vraiment dans le projet Seura. Peut-être qu'il faut lui laisser plus de liberté par rapport à toutes les contraintes exprimées, pour que le concepteur, le créateur avec son crayon puisse dessiner quelque chose qui nous fasse rêver.

M. YVES CONTASSOT

Je crois avoir répondu sur les traversées, mais quand on ne veut pas entendre, on n'entend pas.

Sur le premier projet, le cours Est-Ouest était beaucoup trop large par rapport à l'emprise sur le jardin, et il le scindait trop en deux. Il a été assez sensiblement réduit par rapport à la première hypothèse. C'est déjà une première chose.

Je ne considère pas qu'il y a 5 allées, mais 3. La rue Rambuteau et la rue Berger ne sont pas de même nature, ce sont des gens qui choisissent de ne pas passer dans le jardin mais de le longer. Cette rue qui longe le jardin ne fait pas partie du jardin.

Il existe 3 allées : le cours central et 2 allées latérales qui renvoient à des fonctionnalités différentes.

Si j'ai une hésitation, c'est sur l'allée du Sud et pas sur celle du Nord. Celle-là répond parfaitement à un usage : des gens vont vouloir rentrer le plus près possible de la rue du Louvre ou à proximité pour pouvoir se promener en dehors d'un flux conflictuel avec des vélos.

C'est de la voirie et pas du jardin. Les flux de circulation ne sont pas les mêmes, et la densité non plus. Si l'on veut aller de l'Est à l'Ouest ou inversement tranquillement en bordure du jardin, sans être obligé de passer par le milieu, c'est plutôt intelligent qu'une petite allée longe à l'intérieur du jardin, à condition qu'elle soit dimensionnée à la bonne largeur, et qu'elle ne soit pas trop importante. De ce point de vue, elle a tout son sens.

Sur le Sud, c'est un peu plus compliqué, et je n'ai pas les réponses. Cela va dépendre des modalités de passage des gens qui voudront passer par là pour ensuite en sortant du Carreau ou d'ailleurs, aller plus dans la partie Sud de la rue du Louvre et dans tout ce quartier, dont je ne sais pas ce qu'il deviendra en fonction de l'évolution de la rue St Honoré.

Se prévoir une petite bande de passage à l'identique, au-delà des aspects esthétiques qui ne sont pas complètement à négliger, ne semble pas idiot. De toute façon, sinon, les gens passeront n'importe où sous le mail et il y aura des conflits d'usage, notamment avec les jeux, les boulistes.

Je comprends la démarche du concepteur, et elle ne me paraît pas du tout inadéquate avec les usages.

Je vois l'allée centrale avec une double fonctionnalité pour l'instant, pour les gens qui veulent aller directement vers la Bourse de Commerce pour ensuite passer de l'autre côté, y compris traverser la rue du Louvre, soit pour des aspects de travail, soit parce que ce cheminement permet de rejoindre le Jardin du Palais Royal directement, soit c'est l'allée de distribution du jardin.

Je ne suis pas partisan de multiplier ces allées. Plus on les multiplie, moins on est végétalisé dans le jardin. C'est un choix de végétal ou de minéral. Je suis pour qu'on limite les allées sans pour autant être trop restrictif. C'est pourquoi il faut essayer de voir comment on peut combiner les choses, qui peuvent évoluer éventuellement vers de l'allée, s'il y a un flux majeur.

Si on peut l'éviter, j'avoue que je ne suis pas mécontent que l'on ait plutôt du végétal que du minéral. C'est une allée de distribution du jardin, elle a son rôle. Est-elle à la bonne dimension ? On peut toujours en discuter. Faut-il la réduire ou la supprimer ? Je ne crois pas qu'il faille la supprimer, elle a une vraie fonction d'irrigation, car c'est la seule qui irrigue par l'intérieur le jardin.

S'il y a du monde dans le jardin, c'est aussi un lieu où l'on va se retrouver pour passer d'un espace à l'autre. Il y a une fonction d'usage comme dans tous les jardins. Cette allée ne me choque pas en soi du point de vue de l'usage.

Concernant les allées Nord-Sud, le long de la Bourse il est évident qu'il faut un accès Sud, et sans doute un ou deux accès supplémentaires sans forcément les matérialiser par des grandes traversées, mais qu'on les anticipe éventuellement et de manière plutôt souple, plutôt qu'extrêmement perpendiculaire pour avoir un simple damier, ce qui empêcherait la créativité si l'on avait quelque chose de complètement morcelé en petits carreaux. Ce serait la pire des choses.

Je constate que la Place René Cassin ne correspond pas tout à fait du point de vue de sa fonction à l'objectif de sa conception. Elle devait être une sorte de théâtre de verdure, qui ne disait pas son nom. Aujourd'hui, cela correspond à tout sauf à cela. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

Quand on fait un théâtre de verdure, on ne le fait pas ouvert sur une église avec une grosse tête et une place gigantesque devant. C'est quelque chose de beaucoup plus resserré et qui est beaucoup plus en écrin, sur lequel on est installé un peu différemment. Je constate que cela ne correspond pas à cela.

La Place René Cassin sert à de nombreux usages, mais beaucoup d'usages d'adolescents, et pas des usages de type jardin. Elle n'est pas dans le jardin mais dans la ville.

Je serais plutôt tenté de voir comment les fonctionnalités de la Place René Cassin peuvent se retrouver dans le périmètre et d'accentuer la végétalisation, au lieu d'avoir une immense place minéralisée.

Je regrette que la fonction adolescents ne soit pas remplie, et je regrette qu'elle ne soit pas mieux prise en compte sur l'ensemble du périmètre, car il y a un vrai besoin. On aurait pu faire des efforts, y compris ailleurs avec un minimum de réflexions et de travail.

DANS LA SALLE :

Il n'était pas nécessaire de fermer et bloquer les passants.

M. YVES CONTASSOT

Tous les jardins ont des lisières. C'est une question d'appropriation de l'espace. On n'agit pas de la même manière quand on est sur de la voirie ou dans un jardin. Tous les gens changent de comportement. C'est au-delà même de notre propre volonté. On est conditionné par le lieu dans lequel on est.

DANS LA SALLE :

En passant, je suis déjà dans le jardin.

M. YVES CONTASSOT

Peut-être, sauf que ce n'est pas la réalité. Vous n'êtes pas dans un espace végétal, mais strictement minéral. C'est une place publique et non un jardin.

On a besoin d'avoir des traitements de lisière, et on peut discuter des modalités. La nécessité d'avoir une lisière pour repérer les marges est extrêmement importante du point de vue de l'aménagement de l'espace public.

Je renvoie à un urbanisme qu'on a bien connu il y a 30 ans, et on ne sait plus ce qu'est l'espace public, l'espace privé, du domaine de la voirie, du domaine du végétal. Allez voir dans les quartiers traités ainsi, c'est une catastrophe.

Que fait-on à un moment donné ? On résidentialise et cela devient des no man's land qu'on ne sait pas traiter. Je préfère qu'on ait des choses plus structurantes et qui permettent d'avoir une meilleure lisibilité.

Elle n'est pas parfaite aujourd'hui, c'est parce que vous ne regardez pas. Demandez à ceux qui s'en occupent la nature de l'espace à traiter ?

DANS LA SALLE :

Ce sont deux problèmes différents.

M. YVES CONTASSOT

Non, la nature de l'espace et la manière de le traiter sont consubstantiels d'une certaine manière de la capacité à le faire vivre dans la durée. C'est une question que tout le monde connaît quand on travaille sur la Ville.

Pour l'instant, cela ne me choque pas d'avoir une lisière meilleure. La fonction rencontre doit être existante, mais la Place René Cassin n'est pas un lieu de rencontre, mais de jeux.

(Protestations dans la salle).

DANS LA SALLE :

On a un espace extraordinaire, une église dégagée que l'on peut apprécier et on va y accoter des choses. On n'aura plus de recul.

M. YVES CONTASSOT

Il y a encore du travail, j'ai entendu beaucoup de choses, y compris la question qui me paraît la plus difficile à traiter : la lisière Sud, car il y a l'histoire du bâtiment, et le dénivelé qui est très important.

Le Nord ne me semble pas poser de problème en termes de dénivelé.

DANS LA SALLE :

Il y a 1,5 m.

M. YVES CONTASSOT

Non, il n'est pas traité de la même manière, il est moins abrupt. Un travail reste à faire, mais les concepteurs doivent réaliser des efforts.

La lisière Sud ne peut se faire que si l'on sait ce que deviennent réellement les rues Berger et St Honoré. A mon avis, cela a un impact.

DANS LA SALLE :

C'est pourquoi il faut attendre.

M. YVES CONTASSOT

Non, mais travailler en émettant plusieurs hypothèses. Ce n'est pas en ne faisant rien que les dossiers progressent.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 16 janvier 2007 à 18 H 30 sur les vues.